

*Peur dans la ville. Urbanisme et sécurité à Lyon**



Graffiti sur un bloc de béton de la contre-allée de l'avenue Tony Garnier à Lyon, photographie prise par Louise Wampfler

Nawal Achiri – Clémence Fiastre – Pauline Mortel – Louise Wampfler



* Inspiré du titre du livre de Jacques Comby, Emmanuelle Romanet-Da Fonseca, *Peurs dans la ville. Urbanisme et sécurité dans l'agglomération lyonnaise, XIX^e-XXI^e siècle*

Sommaire

I/ Les dispositifs spatiaux mis en place à Lyon pour sécuriser les espaces

- A) La sécurité : une notion complexe à définir
- B) Des enjeux sécuritaires inscrits dans les territoires lyonnais
- C) Des réponses spatialisées à ces enjeux

II/ Les conséquences socio-spatiales des dispositifs de sécurisation des espaces

- A) L'aménagement sécuritaire : un paradigme des politiques urbaines standardisées.
Étude de cas de la rue Victor Hugo
- B) Des espaces publics rendus excluables : de la résidentialisation des espaces publics à leur privatisation
- C) Vers une exclusion des « indésirables » ? *Étude de cas de l'avenue Tony Garnier*

III/ Les représentations, discours et pratiques de l'espace sécurisé

- A) Représentation de l'espace sécurisé et différenciation des logiques d'aménagement sécuritaire entre les arrondissements
- B) L'appropriation différenciée du quartier Mermoz, entre une partie nord rénovée dans une logique de sécurisation et une partie sud en cours de rénovation
- C) Détournement des fonctions sécuritaires du mobilier urbain par les pratiques des citoyens

Remerciements :

Nous tenons à remercier M. Romain Leconte, M. Franck Ollivon et Mme Leïla Vignal pour l'organisation de ce stage de terrain, leurs interventions qui nous ont permis de découvrir et de pratiquer le terrain lyonnais de façon intensive, et les échanges que nous avons pu avoir qui ont enrichi notre recherche. Nous adressons un remerciement plus particulier à M. Franck Ollivon pour son accompagnement dans la définition du cadre de notre étude et dans la préparation de notre plan. Enfin, nous sommes reconnaissantes envers tous les acteurs locaux et élus, M. Philippe Brenot, M. Christophe Merigault, M. Philippe Huthwohl, Mme Yasmine Bouagga, M. Jean-Christian Morin, qui nous ont fait découvrir Lyon et ses différentes facettes sécuritaires et avec lesquels nous avons pu échanger sur notre problématique, ainsi que les habitants de la métropole, que nous avons rencontrés place Bellecour et dans le quartier Mermoz Nord et Sud, qui ont accepté d'échanger avec nous sur leur pratique de l'espace urbain lyonnais, et dont la variété des réponses a grandement contribué à la nuance de notre étude.

Introduction

La fusillade du 25 octobre 2021 dans le quartier de la Duchère ou le dernier rodéo urbain du groupe de rap des « Dalton » ont remis le projecteur sur les enjeux de sécurité dans la métropole lyonnaise. Des médias¹ et personnalités politiques d'envergures diverses (locaux comme le maire Grégory Doucet, ou nationaux, comme le Ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin²) se sont saisis rapidement de ces deux événements, illustrant ainsi la prégnance actuelle des questions sécuritaires dans le débat national, bien que le nombre d'actes de délinquance soit constant, selon l'enquête « Insécurité et délinquance » de 2019 de l'Insee³. Toutefois, la sensibilité à ces événements ne reflète pas qu'une tendance nationale. On peut avancer que, dans ces événements comme dans la réaction qu'ils ont pu susciter, on trouve une spécificité de la métropole de Lyon. Les rodéos urbains sont un phénomène particulièrement ancré dans les espaces lyonnais, qui a contribué à ériger en repoussoir ce qui est qualifié de « délinquance d'importation » par les acteurs de gestion de la sécurité publique lyonnais (Bétin, Martinais, 2006). Mais encore, le contexte historico-politique de la ville de Lyon est particulier et explique la réactivité de certaines parts de l'opinion publique locale à ces questions. D'un côté, les émeutes urbaines de Vénissieux (1981), Vaulx-en-Velin (1990) ont marqué l'esprit des Lyonnais, leur représentation des espaces des banlieues. De l'autre, bien que les écologistes aient pris la tête de la ville de Lyon en 2020, amenant au pouvoir une nouvelle génération, la ville, ses agents, ses fonctionnaires, ont fortement été influencés par l'insistance sur la sécurité et les pratiques centralisatrices de Gérard Collomb, maire de Lyon de manière quasi continue de 2001 à 2020.

Cette sensibilité lyonnaise aux enjeux de sécurité a, comme tout phénomène social, une dimension spatiale. Si les zonages en Quartier Politique de la Ville (QPV), Quartier de Reconquête Républicaine (QRR), Quartier de Veille Active (QVA) ou autres incluent des mesures de sécurisation spatialisées (augmentation du nombre de policiers dans des espaces délimités par exemple), nous nous concentrerons sur les transformations physiques imposées à l'espace urbain par souci sécuritaire - que ces transformations soient liées à une forme politique telle qu'un zonage QRR ou non. Autrement dit, nous partirons de l'espace urbain dans sa matérialité et tel que nous avons pu l'observer au cours de notre semaine sur le terrain.

Le souci sécuritaire se traduit dans l'espace par différents moyens. On parlera de « dispositifs », car ce terme permet d'englober les modes d'agencement des éléments du tissu urbain (aménagement) à différentes échelles, le mobilier urbain, qu'il soit temporaire ou définitif (de la barrière déplaçable à l'intégration d'un mobilier durable se fondant dans le paysage urbain, en passant par le bloc en béton), et les moyens techniques de surveillance tels que la vidéo-surveillance.

Le constat d'une traduction spatiale du souci sécuritaire, sur lequel se fonde notre travail, repose sur une littérature géographique assez récente. Fortement influencés par les

¹ sur les rodéos, on peut trouver un article d'un site actualité régionale : https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/les-daltons-entreprennent-un-nouveau-rodéo-insense-en-plein-coeur-de-lyon_46088378.html ; mais aussi de journaux d'envergure nationale comme *Le Figaro*: <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/rodéo-urbain-un-membre-des-daltons-en-garde-a-vue-a-lyon-20211029>

² sur les échanges médiatisés entre Doucet et Darmanin à la suite de la fusillade du 25 octobre : <https://www.sudouest.fr/france/lyon-une-fusillade-visant-des-policiers-provoque-l-intervention-du-raid-6715057.php>

³ <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-bilan-statistique>

études de géocriminologie menées à partir des années 1970, les tenants de la « prévention situationnelle », dont Ronald V. Clarke, créateur du concept, défendent que « le contexte physique et environnemental du délit est déterminant dans le passage à l'acte du délinquant » (Camille Gosselin, 2015). Il faut attendre les années 2000 voire 2010 pour trouver des travaux de géographie se penchant sur l'influence pratique, dans les projets d'urbanisme, du principe de « prévention situationnelle ». Les aménagements empreints de « prévention situationnelle » sont des aménagements supposés « augmenter l'effort des délinquants, augmenter les risques pris par le délinquant, réduire les gains du délinquant, empêcher la justification du délinquant » (Dos Santos, 1999). Ils doivent réduire la probabilité de mise en danger en rendant l'espace aménagé peu propice à la délinquance. Mais encore, un autre courant récent en géographie s'est penché, dans une perspective différente, sur les dispositifs matériels de sécurisation de l'espace public. On peut penser aux travaux de Stephen Graham (*Cities under Siege*, 2011), qui s'inscrit dans le courant des études urbaines militaires. Pour lui, l'origine des dispositifs sécuritaires spatialisés repose non pas sur la diffusion des théories de « prévention situationnelle » mais sur une rhétorique de guerre urbaine et sur l'application concomitante de méthodes militaires de surveillance, de contrôle des populations dans les villes. Il parle d'un « nouvel urbanisme militaire ». Ces deux types de courants, bien que différents dans leurs approches, constatent que « les préoccupations sécuritaires semblent depuis longtemps avoir intégré l'urbanisme et les différents domaines d'intervention qui le composent » (Camille Gosselin, 2015).

C'est sur cette idée que s'appuie notre travail, fondé sur un terrain effectué entre le 25 et le 28 octobre 2021 à Lyon. Au cours de ce stage, nous avons pu rencontrer des responsables de la mission de rénovation urbaine du quartier de la Duchère (dans le 9^e arrondissement de Lyon), comme Christophe Merigault, le directeur adjoint de la mission. Lors de notre déambulation urbaine dans la Duchère, nous avons mené des entretiens libres avec lui. Nous avons procédé de la même manière lors de notre rencontre avec Philippe Uthwohl, directeur adjoint à l'urbanisme, immobilier et travaux à la ville de Lyon. Enfin, nous avons échangé avec deux élus de la mairie du premier arrondissement lyonnais : la maire, Yasmine Bouagga, et son adjoint à la sécurité-tranquillité, Jean-Christian Morin, avec qui nous avons eu un entretien téléphonique d'une heure. Nous avons croisé les informations ainsi obtenues avec des observations de terrain, essentielles pour un sujet comme le nôtre, portant sur des dispositifs spatiaux matériels. Le médium photographique a été très important dans nos observations, tant parce qu'il sert à appuyer et illustrer notre propos au fil du rapport que parce que l'on considère qu'il a contribué à forger notre regard sur les objets étudiés et notre attitude sur le terrain. Nos observations ont porté sur des espaces contrastés : les espaces patrimoniaux et touristiques des « beaux quartiers » de la presqu'île (place Bellecour et rue Victor Hugo), les alentours de la place Gabriel Péri à la Guillotière, centralité immigrée en cours de gentrification au centre de beaucoup de préoccupations sécuritaires, des quartiers de la politique de la ville comme la Duchère ou Mermoz Nord et Sud (Lyon 8^e) et enfin, des espaces plus périphériques comme l'avenue Tony Garnier et les alentours du port de Lyon ¹. Enfin, dans ces espaces, nous avons mené de courts entretiens avec des passants, qui nous ont permis d'appréhender, au-delà de leurs pratiques visibles des espaces sécurisés, leurs représentations de ces derniers.

Avec toutes les informations récoltées sur le terrain et, grâce à des lectures scientifiques, nous nous sommes interrogées sur la manière dont la sécurisation des espaces publics transforme ces derniers. Si l'espace public, selon les théories de la prévention situationnelle,

¹ Voir annexes 1 et 2

est par nature soumis à des menaces de tout type, sécuriser l'espace revient-il nécessairement à les soustraire au domaine public ? En d'autres termes, nous nous demanderons dans quelles mesure cet usage de dispositifs spatiaux à visée sécuritaire contribue à restreindre l'accès à certains espaces publics, autrement dit dans quelle mesure la sécurisation des espaces publics peut entraîner leur privatisation. Et dans cette hypothèse, les aménagements sécuritaires entraînent-ils des modifications dans le rapport des individus à leur espace vécu ? Mais, peut-être ces changements dans la relation à l'espace lyonnais ne touchent-ils pas de manière uniforme tous les lyonnais. Dans la mesure où la figure repoussoir de « l'idéologie sécuritaire » est celle des « banlieues » et de la petite et moyenne délinquance ou « délinquance de droit commun » de populations précaires et/ou issues de l'immigration (Laurent Mucchielli, 2017), l'urbanisme sécuritaire tendrait peut-être à exclure particulièrement les modes d'appropriation de l'espace de ces franges de la population urbaine. Et, si tant est que l'urbanisme sécuritaire soit construit à l'encontre des usages de l'espace de certaines populations, parvient-il effectivement à faire disparaître ces usages ? Ou, au contraire, les lyonnais font-ils preuve d'une forme d'agentivité en détournant les dispositifs sécuritaires déployés dans leur espace quotidien ? Comment les individus s'approprient-ils ces dispositifs spatiaux de sécurisation et contournent-ils cette régulation de l'espace public par leurs pratiques ?

Ainsi nous nous demanderons en quoi la manière de sécuriser l'espace public à Lyon contribue-t-elle à modifier les usages, les pratiques et les représentations de l'espace sécurisé ?

D'abord, nous décrirons les dispositifs spatiaux mis en place à Lyon déployés à des fins sécuritaires puis les conséquences socio-spatiales de ces dispositifs. Enfin, nous nous intéresserons aux représentations de l'espace sécurisé.

I/ Les dispositifs spatiaux mis en place à Lyon pour sécuriser les espaces

A) La sécurité : une notion complexe à définir

Une des premières difficultés de notre travail revient à définir le terme de « sécurité ». Les usages et mésusages multiples de ce terme dans la sphère politico-médiatique ont contribué à en faire un concept galvaudé.

Nous avons vite remarqué qu'un travail définitionnel s'imposait pour se débarrasser de prénotions empreintes du débat national sur la sécurité et pour entamer des discussions constructives avec les acteurs que nous avons pu rencontrer. La discussion avec les élus du premier arrondissement a été éclairante. Jean-Christian Morin comme Yasmine Bouagga insistent sur le fait que les principaux problèmes de sécurité gravitent dans le premier arrondissement autour de la vie nocturne. Selon J-C Morin, l'alcool et les rodéos urbains (généralement nocturnes) représentent la grande majorité des discussions sur la sécurité. Le premier arrondissement concentre en effet le cœur de la vie nocturne lyonnaise. Il attire à l'échelle de l'arrondissement, la ville et même au-delà de la métropole selon J-C Morin, puisque certaines personnes participant aux rodéos urbains viennent de Saint-Etienne. Les problèmes liés à l'alcool (personnes se mettant en danger de leur propre fait, victimes d'agression ou personnes violentes/agresseurs) sont nombreux. Du reste, J-C Morin a beaucoup orienté nos questions sur la sécurité sur les éléments de sécurité routière (et de la piétonisation comme solution à ce problème). Par exemple, quand nous lui avons demandé

d'évaluer le poids de l'héritage de Gérard Collomb parmi les fonctionnaires locaux sur la question de la sécurité, il nous a immédiatement parlé de la verbalisation des automobiles. Selon lui, le mandat Collomb a été marqué par la volonté de ne pas embêter les voitures pour soigner l'électorat, ce qui se traduit aujourd'hui par une apparente réticence des policiers à verbaliser les voitures. Ainsi, les entretiens menés nous ont montré le déphasage entre discours de portée nationale et réalités locales : nous étions face à ces acteurs loin de l'hyper-politisation actuelle du thème de la sécurité. Si « l'idéologie sécuritaire » était peu prégnante dans le discours des acteurs rencontrés, on peut certainement en partie l'expliquer par leur couleur politique. Nous nous sommes entretenus avec des élus EELV seulement, qui n'avaient pas fait campagne sur les enjeux sécuritaires – bien qu'ils doivent aujourd'hui prendre en charge ces questions pour répondre aux critiques de l'opposition et des résidents de l'arrondissement. Selon J-C Morin lui-même, les élus du 2^e et 6^e arrondissements (les deux seuls arrondissements non gagnés par les écologistes en 2020), auraient certainement plus politisé, insisté sur la sécurité.

Il convient de remarquer une autre particularité dans l'approche du concept de sécurité par les acteurs rencontrés. Dans l'attribution des postes à la mairie du premier arrondissement comme dans les discours, les notions de tranquillité et de sécurité sont confondues. Si Yasmine Bouagga a tenu à rappeler que les rodéos urbains sont en réalité plus un problème de nuisance sonore, et donc de tranquillité, qu'un problème de sécurité, J-C Morin a affirmé qu'il concevait une continuité entre les enjeux de tranquillité et de sécurité. Il a d'ailleurs comme délégations¹, entre autres: « sécurité – tranquillité » et « ville apaisée ». L'attribution nouvelle de « tranquillité » à l'adjoint à la sécurité de la ville de Lyon date des municipales du printemps 2001 (Bétin, Martinais, 2006). Or, la notion de « tranquillité » est encore plus floue et difficile à fonder sur un critère objectif que celle de « sécurité ». Toute incivilité, constituée par des actes non sanctionnés par le droit pénal ou toute nuisance peut être considérée comme une atteinte à la « tranquillité » ou à « l'apaisement » des résidents d'un quartier. L'institutionnalisation de cette « pseudo catégorie » de « tranquillité », dans les attributions de la mairie, mais aussi dans les organismes de gestion de la sécurité publique (acteurs du Contrat Local de Sécurité en charge de la vidéosurveillance) a pour conséquence d'intégrer les « incivilités » à la catégorie de la délinquance (Bétin, Martinais, 2006). Cette définition large et indéterminée de la sécurité au sein des acteurs locaux implique d'élargir les actes considérés comme suspects et illégitimes dans l'espace public. Dès lors, « sécuriser » les espaces publics est une mission large et indéterminée. La sécurisation des espaces publics passe en effet, selon J-C Morin, par la « réduction des conflictualités d'usage ».

Ainsi, pour intégrer les enjeux locaux de sécurité et pour sortir en même temps du halo définitionnel de la sécurité, nous avons décidé de recourir, comme le font Bétin et Martinais dans un article de 2006, au concept de « risque ». Nous reprenons leur conceptualisation de la sécurité et de la sécurisation qu'ils qualifient de « gestion du risque » :

« Recourir au concept de « risque » pour appréhender la question du traitement de la déviance dans l'espace public, c'est d'abord reconnaître que le regard porté sur les problèmes d'insécurité et de délinquance relève davantage des faits de représentation que d'une perception uniforme et objective des phénomènes en cause. C'est ensuite se donner la possibilité d'envisager la « gestion du risque » comme un ensemble de processus consistant à repérer l'existence d'un danger (ou d'une menace), à le définir et à le qualifier (par des catégories telles que « délinquance d'importation » par

¹ Page de l'élu Jean-Christian Morin <https://www.lyon.fr/node/551532>

exemple), à anticiper son occurrence ou ses effets, et enfin, à prévenir sa réalisation par la mise en place de systèmes de protection ad hoc. C'est enfin l'opportunité de distinguer les notions de « danger » et de « risque », de « système de protection » et de « sécurité », de leur affecter une signification précise qui permet, entre autres choses, de rompre avec tous les présupposés et les fausses évidences qu'elles ont tendance à véhiculer.

Rapporté au champ qui nous intéresse ici, et comme nous l'avons vu précédemment, le danger correspond aux faits de déviance. Il est associé à l'ensemble des pratiques et des comportements déviants par rapport à diverses normes sociales d'usage de l'espace public. Ces faits de déviance recouvrent par exemple les agressions, les vols, les dégradations, mais aussi tous les actes couramment rangés sous le qualificatif très vague « d'incivilités » (...)

Quant à la sécurité, qui s'incarne dans l'ensemble des éléments matériels et symboliques élaborés à des fins de protection, elle peut être considérée comme l'image inversée du risque (ou de l'insécurité). La sécurité est alors la représentation que l'on peut avoir de l'efficacité ou de la capacité de ces systèmes de protection à neutraliser le danger. » (Bétin, Martinais, 2006).

B) Des enjeux sécuritaires inscrits dans les territoires lyonnais

Au cours de notre enquête de terrain et à travers les discussions avec de nombreux acteurs de la ville, nous avons constaté que les logiques spatiales lyonnaises sont structurantes d'enjeux sécuritaires propres à la métropole lyonnaise. À partir d'une étude multiscale de l'espace lyonnais, nous questionnerons la localisation de ces enjeux sécuritaires et le rapport entre types d'espaces et d'insécurités.

Tout d'abord, de nombreux acteurs prenant en charge des questions de sécurité à Lyon nous ont souvent renvoyé à l'histoire de Lyon marquée par d'importantes émeutes, des premières émeutes urbaines des Minguettes à Vénissieux en 1981 aux émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990 (entretiens 1 et 2). Ces événements structurants dans l'histoire lyonnaise sont emblématiques d'un certain type d'insécurité fortement lié à son espace. En effet, ces émeutes urbaines lyonnaises ont une spatialité commune dans la mesure où elles se déroulent en périphérie de Lyon, dans des quartiers qualifiés dans le langage administratif de défavorisés, sensibles ou en difficulté, désignant des espaces où se concentrent particulièrement de fortes proportions de jeunes, une population issue de différentes générations d'immigration supérieure à la moyenne des villes et un chômage endémique. Ces espaces se caractérisent en outre par une morphologie urbaine singulière, constituée de grands ensembles de barres et de tours construits dans les années soixante. Ainsi, des chercheurs ont montré dans leurs travaux les liens entre des espaces marginalisés, ghettoisés et l'émergence de violences urbaines.

Jane Jacobs dans son livre *The Death and Life of Great American Cities* montre dès les années 1960 que certains espaces sont plus propices à l'insécurité, que certaines « rues {favorisent} la criminalité »¹. Selon elle, cette analyse spatiale permet de sortir d'un déterminisme socio-économique qui expliquerait à lui seul les actes de violence urbaine dans

¹ Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, Édition Pierre Mardaga, p 44

les quartiers de banlieue. Elle montre que certaines configurations urbaines favorisent le maintien de l'ordre public, configurations que l'on ne retrouve justement pas dans les quartiers de grands ensembles. Tout d'abord, « le domaine public et le domaine privé doivent être clairement départagés et il ne doit pas y avoir d'interpénétration entre les deux comme cela arrive souvent dans un tissu de banlieue ou dans les grands ensembles »¹. La seconde condition de la sécurité dans un espace est de faire en sorte que ce domaine public se trouve aussi constamment que possible sous la surveillance de regards aussi nombreux que possible. Encore une fois, les cités de grands ensembles ne sont pas propices à cette co-surveillance, dans la mesure où elles n'abritent pas de nombreux magasins, bars, restaurants qui attirent une foule nombreuse à toute heure de la journée.

Dans les années 1970, Oscar Newman travaille sur des problématiques rapprochant la criminalité de son contexte physique (le quartier, la maison, l'entreprise, l'espace public...). Il critique dans la continuité des travaux de Jane Jacobs le modernisme, initié en France par la Charte d'Athènes (1933) notamment, qui contribue à dissocier l'habitant de son environnement immédiat. Dans les projets modernistes de grands ensembles de logements, les zones collectives (couloirs, espaces publics, entrées d'immeubles, escaliers...) étant considérées exclusivement comme des espaces fonctionnels servant à la circulation, ils deviennent anonymes, froids et ne peuvent faire l'objet d'aucune appropriation positive de la part des habitants. Ces caractéristiques conduisent selon Newman à l'affaiblissement de la qualité de vie, mais aussi à l'apparition de la délinquance. La ségrégation stricte de l'espace en zones mono-fonctionnelles conduit à la création d'espaces dépersonnalisés, propices au développement de l'insécurité.

Dans les années 1980, Ronald V. Clarke développe la théorie du « choix rationnel », selon laquelle la décision de passage à l'acte par le délinquant se base sur un calcul coûts/bénéfices en fonction des caractéristiques de l'environnement. Trois facteurs influencent alors le passage à l'acte délinquant : la motivation de l'auteur, l'accessibilité de la cible, et le risque d'être pris. De même, la « théorie sur la vitre brisée » (Wilson, Kelling), qui explique comment un immeuble ou un quartier sensiblement délaissés ou dégradés vont attirer d'autres dégradations et différentes formes de délinquance, revient à faire un lien entre délinquance et le type d'espace.

Figure 1 : Grands ensembles de la Duchère



Source : Photographies prises dans le quartier de La Duchère à Lyon, le 26 octobre 2021, par Louise Wampfler

¹ Ibid, p 46

L'État et les collectivités locales ont choisi de lutter contre ces troubles à l'ordre public, témoignant d'une rupture de lien social, par la politique de la ville, qui comporte un prisme spatial central. Jacques Donzelot parle de « stratégie orientée vers le traitement des lieux » pour décrire les trente premières années de cette politique de la ville, qui s'oriente de manière croissante vers un traitement territorialisé, s'appuyant sur des grandes opérations de rénovation urbaine pour « pacifier » ces espaces. Si les objectifs de la politique de la ville ne sont assurément pas la seule sécurisation des espaces urbains, c'est pourtant bien les émeutes qui en mettant en péril l'ordre urbain ont suscité des réactions de la part des pouvoirs publics, l'insécurité urbaine étant ainsi ici le symptôme d'un malaise social fortement lié à son espace.

Mais si cette vision de l'influence du type d'espace sur les violences urbaines a permis de sortir d'un strict déterminisme socio-économique, il convient de ne pas tomber non plus dans un déterminisme spatial. C'est ce que nous allons constater à partir de l'analyse d'un deuxième type d'insécurité présent à Lyon.

Plus récemment, de nouveaux troubles à l'ordre public venus des banlieues lyonnaises ont questionné les politiques sécuritaires de la métropole. En effet, Lyon est soumise à un type d'insécurité singulier depuis 2018, les rodéos urbains. Des jeunes gens en moto ou en scooter roulent en groupe et bien au-delà des limites de vitesse en se filmant pour poster ces vidéos sur les réseaux sociaux. Une note des services de renseignement décompte 423 rodéos dans l'agglomération lyonnaise sur les neuf premiers mois de l'année 2021, contre 540 en 2020. Si les rodéos ont commencé dès 2018, dans la rue du Président-Édouard-Herriot, une rue réputée pour sa concentration de magasins de luxe située entre les 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, ils se sont intensifiés à partir de 2021 sous l'impulsion du groupe de rap « les Daltons », qui fonde son identité autour du 8^{ème} arrondissement de Lyon (comme l'indiquent le titre et les images de leur clip¹). Ces événements sont fortement marqués par des logiques spatiales, sur le mode d'une opposition entre un centre-ville riche et bourgeois et un 8^{ème} arrondissement plus populaire et en rébellion contre l'ordre public. Le 29 octobre 2021, quatre individus au guidon de scooters et d'une moto peinte en jaune et noir ont tourné sur la place de Bellecour en slalomant entre les piétons. Ces rodéos participent d'un climat de violence urbaine en entraînant des nuisances sonores et en pouvant mettre en danger les habitants et les auteurs des rodéos eux-mêmes mais rejouent aussi d'une certaine manière les fractures urbaines entre centre et périphérie, dont les rodéos sont en partie le symptôme. Dans un entretien au *Monde*², un des membres fondateurs des Daltons présente ce groupe comme « un mouvement qui dénonce la pression constante de la police » et il cite incidents et malentendus qu'il met sur le compte d'opérations policières « exagérées » accentuant le fossé entre la jeunesse et une vision répressive du quartier, classé en zone de sécurité prioritaire. Selon lui, ces actes de délinquance constituent une forme de contestation sociale. L'analyse des logiques spatiales des rodéos permet de rendre compte la délinquance comme d'un phénomène mouvant, se recomposant suivant le repositionnement des forces de police.

À travers l'analyse de la violence urbaine en banlieue lyonnaise et de la délinquance à l'échelle de la ville, on voit s'esquisser une géographie de la délinquance, qui commence par envisager les caractéristiques d'un espace comme un facteur explicatif de la délinquance et

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=jNY7J-Bbpck>, Lyon 8- Les Daltons, mise en ligne le 26 février 2021

² « Rodéos urbains à Lyon : trois membres des « Dalton » condamnés à des peines de prison ferme ou avec sursis », Richard Schittly, publié le 27 novembre 2021

de l'insécurité et met ensuite au jour le caractère fluide de la délinquance, comprise comme un phénomène social mouvant et « hybride » (Bauer, 2010). Ainsi sans tomber dans un spatio-déterminisme, avoir une approche des logiques spatiales de la délinquance peut permettre à la géographie d'être un outil de prévention de la délinquance en donnant les moyens d'établir un diagnostic territorial qui prend en compte les spécificités d'un territoire¹.

C) Des réponses spatialisées à ces enjeux sécuritaires

Afin de répondre à ces enjeux sécuritaires territorialisés, la ville de Lyon met en place des dispositifs urbains variés, qui peuvent se présenter sous la forme de mobilier urbain et d'aménagements sur le temps long ou sur le plus court terme. Il s'agit donc ici de détailler ces dispositifs spatiaux, de façon localisée dans la métropole lyonnaise, afin de comprendre les logiques qui ont été à l'origine de leur mise en place et leur intérêt particulier dans certains quartiers de la métropole.

La multitude de blocs de béton observés dans différents quartiers de Lyon, incluant le quartier Gerland, où ils ont été mis en place pour empêcher l'appropriation de l'espace des contre-allées de l'avenue Tony Garnier par les prostituées², la place Bellecour pour prévenir l'entrée de véhicules motorisés sur cet espace largement fréquenté de jour comme de nuit ainsi que dans la rue piétonne Victor Hugo³, confirme tout d'abord la prégnance de ce type de mobilier dans la sécurisation de l'espace urbain lyonnais. Pour autant, loin d'être spécifique à Lyon, ce type d'aménagement est avant tout « caractéristique de la surenchère française de potelets, bornes et autres blocs de pierre ou de béton anti-stationnement qui altèrent [...] ces espaces urbains » (Galléty, 2019). Au-delà de ces blocs de béton, notre visite du quartier de la Duchère nous a également permis de découvrir une alternative aux blocs en béton dans le cadre d'un éco-quartier, avec l'usage de blocs en bois, qui, insérés dans des aménagements paysagers de l'espace urbain, visent à « dissuader les comportements [considérés] déviants tout en donnant une image plaisante de l'espace public [et à] rendre invisible » (Galléty, 2019) ce mobilier sécuritaire.

Figure 2 : Invisibilier l'enjeu sécuritaire à travers l'usage de blocs en bois dans le quartier de la Duchère.



Source : Photographie prise à La Duchère à Lyon, le 26 octobre 2021, par Clémence Fiastre.

¹ Marie Dougnac, "Délinquance et criminalité en géographie", Géoconfluence, 2019

² Voir photographies et développement dans la partie II.C.

³ Voir pointage réalisé dans la partie II.B.

D'autre part, le choix d'un mobilier urbain mobile dans la métropole lyonnaise cherche également à répondre à deux types d'enjeux prégnants dans l'espace urbain : des enjeux de sécurisation combinés à des enjeux d'accessibilité de certaines rues, afin de limiter les conflits d'usage de l'espace. A cet égard, la mise en place de poteaux amovibles, bloquant l'accès aux allées piétonnes au sein du quartier Mermoz Nord, par exemple, tout en ayant la possibilité d'être retirés temporairement par les services publics en cas de nécessité, s'adapte à ce double impératif (figure 3). Cette volonté de favoriser des dispositifs amovibles, avec du mobilier peu performant, se pose régulièrement à la maire du 1er arrondissement, Yasmine Bouagga (entretien 4). Sa décision de bloquer l'accès à certaines rues de son quartier, dont la rue des Capucins et la rue Edouard Herriot, où avaient lieu des rodéos urbains et nuisances sonores les soirs de week-end, se confronte en effet à la question du mobilier. Le dispositif anti-rodéo qui est ainsi installé s'appuie sur des barrières métalliques et des gardiens¹, qui contrôlent le passage des véhicules motorisés. En journée, la sécurisation de certaines rues sensibles passe également par l'installation de barrières pompiers, afin de permettre l'accessibilité des lieux par les pompiers en cas d'urgence. A travers ce dispositif, la maire du 1er arrondissement trouve une solution à ces enjeux sécuritaire, qui ne reste pour autant pas exempte de problématiques, notamment liées à la question de l'accès aux clés permettant de retirer ces barrières. Si l'installation de bornes rétractables peut également présenter de nombreux avantages pour faire face à ces deux enjeux majeurs, leur coût élevé et la nécessaire mise à disposition de moyens humains et matériels (interphones) pour assurer leur fonctionnement rend leur utilisation moins systématique. Lors d'évènements ponctuels ou de manifestations comme la fête des Lumières, des blocs mobiles sont également utilisés par les autorités de police dans les lieux à forte concentration avec des dispositifs de crevage de pneus, pour prévenir le risque d'attentat par exemple (entretien 3).

Figure 3 : Mobilier urbain mobile dans le quartier Mermoz Nord, permettant de concilier des enjeux de sécurisation des lieux et d'accessibilité pour les livraisons et l'entretien de l'espace public.



Source : Photographie prise à Mermoz Nord, le 28 octobre 2021, par Louise Wampfler.

Après l'entrée en vigueur de la loi du 21 janvier 1996 qui régit la mise en place de caméras de vidéoprotection sur la voie publique, Lyon est une des premières métropoles françaises à instaurer un vaste dispositif de vidéoprotection géré par le CSUL (Centre de Supervision Urbaine de Lyon) dès 2001 et un Collège d'éthique de la vidéosurveillance en

¹ https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/20/rodeos-et-crise-de-croissance-la-presqu-ile-de-lyon-face-a-ses-demons_6099051_6095744.html

Doucet qui s'opposait en octobre 2021 à la volonté de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, d'augmenter le nombre de caméras dans la métropole (Lacroix, 2021).

L'orientation politique des élus et maires d'arrondissement modifie ainsi les projets d'aménagement entrepris et les dispositifs à visée sécuritaire privilégiés au sein des quartiers de la métropole lyonnaise. Ainsi, la maire du 1er arrondissement, Yasmine Bouagga, nous explique-t-elle valoriser les projets de piétonisation, contrairement à son homologue Pierre Oliver, maire LR du 2e arrondissement, qui soutient davantage les demandes formulées par sa population vis-à-vis de l'installation de caméras de vidéoprotection. Il s'est ainsi opposé dans un premier temps au projet de piétonisation du cours Charlemagne (traversant le 2e arrondissement dans sa longueur, à partir de la gare Perrache), pourtant largement plébiscité par la population de son arrondissement. Au contraire, Yasmine Bouagga préfère mettre l'accent sur « l'humain » (entretien 4) pour prévenir l'insécurité dans son arrondissement, en renforçant l'action de la police de proximité ou en installant des médiateurs dans les rues en début de soirée pour recueillir des informations sur les problèmes rencontrés par la population (entretien 4). Lorsque la verbalisation par la police municipale n'est plus efficace et ne permet plus d'arrêter le passage de jeunes troublant l'ordre public sur leurs motos, la démarche de fermetures de rues la nuit est utilisée à deux fins : favoriser la tranquillité nocturne et avancer son projet de piétonisation du quartier.

Ces aménagements ont été entrepris, notamment dans les QPV, dans une démarche de prévention situationnelle, mettant en évidence l'importance prise par les enjeux sécuritaires dans les aménagements urbains. Clarke montre en effet la nécessité d'agir sur l'architecture pour prévenir la délinquance et le passage à l'acte. Dans le cadre des aménagements entrepris dans la métropole lyonnaise, Philippe Huthwohl, directeur adjoint urbanisme, immobilier, travaux à la ville de Lyon, explique qu'une étude de sécurité est ainsi réalisée par la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique), en collaboration avec la police (entretien 3), dès la définition d'un nouveau projet urbain. De nombreux aménagements répondant à cet impératif de prévention situationnelle ont ainsi pu être observés à différentes échelles dans la métropole lyonnaise.

Après la mise en place des Contrats Communaux de Prévention de la Délinquance en 1982 et les premières politiques de la ville de Lyon marquées par le lancement de grands projets urbains en 1991, La Duchère voit dès 2003 son architecture urbaine modifiée par la destruction de la barre des mille logements sociaux, où la population souffrait d'une importante insécurité. Le nouvel aménagement du quartier, végétalisé et valorisant la mixité sociale, s'est alors accompagné d'un dispositif de prévention situationnelle. Les nouveaux bâtiments se sont équipés de porches, les îlots d'immeubles de grandes allées rectilignes facilitant l'intervention de la police. Face à la multiplicité des enjeux, les aménagements ne parviennent pour autant pas à répondre à toutes les attentes, comme le souligne Christophe Merigault, directeur adjoint de la mission « Lyon et Duchère », qui explique d'un côté que les grandes allées favorisent les rodéos urbains, mais de l'autre que les impasses compliquent l'évacuation de la police (entretien 2). Ce type d'aménagement urbain répondant à un double enjeu de sécurisation et de mixité sociale n'est pas spécifique à La Duchère, et se retrouve également au sein du quartier Mermoz, en pleine réhabilitation urbaine¹.

¹ Etude de cas développée dans la partie III.B.

Figure 5 : Panneaux de présentation des projets de renouvellement urbain.

A gauche : Projet de renouvellement urbain du secteur de la Sauvegarde dans le quartier de la Duchère.

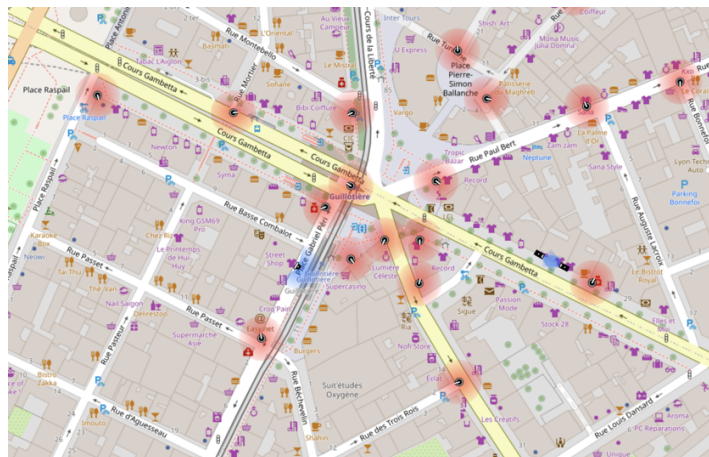
A droite : Projet de renouvellement urbain dans le quartier Mermoz Sud.



Sources : Photographies prises les 26 et 28 octobre 2021, par Louise Wampfler.

Au sein du quartier de la Guillotière, les enjeux sécuritaires se cristallisent autour de la place Gabriel Péri, lieu caractérisé par le plus grand nombre d'interventions policières de la métropole lyonnaise (entretien 3), ce qui a mené à des aménagements ponctuels de l'espace urbain, avec la modification du tracé des passages piétons par exemple pour éviter les regroupements au milieu de cet espace largement fréquenté. La place du Pont, située à une centaine de mètres et marquée par la diversité sociale des publics qui la fréquentent, a également vu son bâti aménagé pour modifier les pratiques de l'espace urbain, avec la mise en place d'un grand immeuble moderne (le CLIP). Dans une volonté de dissuader les « hommes debout » (Battegay, 2003) de se regrouper sur la place pour y mener leurs échanges informels, l'emplacement stratégique de ce bâtiment moderne n'est en effet pas anodin, puisqu'avant tout « destiné à provoquer l'inconfort des rencontres » (Battegay, 2003). De même, le quartier de la Guillotière est marqué par l'amoncellement de caméras de vidéoprotection autour des deux places centrales du marché informel, la place Gabriel Péri et la place du Pont (place Pierre-Simon Ballanche sur la carte ci-dessous), alors que les rues plus éloignées présentent un nombre bien moins important de caméras.

Figure 6 : Le placement stratégique des caméras de vidéoprotection dans le quartier de la Guillotière, pour surveiller les pratiques informelles sur les places Gabriel Péri et Pierre-Simon Ballanche.



Source : Données « Lyon sous surveillance ».

Figure 7 : Tableau récapitulatif des dispositifs à visée sécuritaire observés à différentes échelles, lors du terrain dans la ville de Lyon.

Localisation	Dispositifs à visée sécuritaire
Quartier Gerland	Blocs de béton visant à empêcher l'installation de prostituées sur l'avenue Tony Garnier Caméras de vidéoprotection
Quartier La Duchère	Blocs en bois visant à invisibiliser ces aménagements sécuritaires Caméras de vidéoprotection Destruction de la barre des mille logements sociaux en 2003, mise en place dans les nouveaux aménagements de porches et grandes allées rectilignes, visant à faciliter l'intervention de la police
Quartier Guillotière	Caméras de vidéoprotection localisées en particulier à la sortie du métro et sur la place Gabriel Péri Façade en verre d'un bâtiment moderne, visant à dissuader les flux illicites Aménagements ponctuels : modification de l'emplacement des passages piétons afin d'éviter les regroupements, piétonisation
Place Bellecour	Blocs de béton visant à empêcher l'entrée de voitures sur la place, dans un effort de lutte contre la menace terroriste et contre les rodéos urbains Caméras de vidéoprotection
Rue Victor Hugo, entre les places Bellecour et Carnot	Blocs de béton visant à protéger les flux piétons et limiter, voire empêcher, le passage de véhicules motorisés Caméras de vidéoprotection localisées en particulier aux croisements avec des rues perpendiculaires
Quartier Croix-Rousse	Caméras de vidéoprotection visant à surveiller l'espace public Fermeture de certains tronçons de rues du quartier à la circulation motorisée la nuit accompagnée de l'installation de barrières métalliques (barrières mobiles)
Quartier Mermoz	Caméras de vidéoprotection (destruction régulière des caméras situées place Latarjet) Destruction des logements sociaux et reconstruction visant à favoriser la diversité sociale au sein du quartier

II) Les conséquences socio-spatiales des dispositifs de sécurisation des espaces

A) L'aménagement sécuritaire : un paradigme des politiques urbaines standardisées. Étude de cas de la rue Victor Hugo

Alors que la métropole lyonnaise comptait 261 caméras de vidéoprotection en 2012 (Dufaux, Guinepain, Le Brun, 2016), elle en présente 571 en octobre 2021, faisant de Lyon « une des villes en France les plus équipées », selon Grégory Doucet, maire écologiste de la métropole (Lacroix, 2021). Si ces caméras visent à prévenir le passage à l'acte et surveiller l'espace public, leur installation dans les rues piétonnes et commerçantes de Lyon s'accompagne souvent de blocs de béton qui, barrant la chaussée au croisement avec des rues perpendiculaires, assurent une protection matérielle des usagers piétons.

Ce double dispositif tend à se généraliser dans les métropoles européennes, et en particulier à l'échelle des rues commerçantes, dans un phénomène de « mise en norme et de contrôle de plus en plus important de l'espace public » (Gasnier, 2006), à des fins sécuritaires. Il s'agit donc ici d'étudier ces aménagements, qui tendent ainsi à obéir à des normes communes, conduisant à une uniformité du style des rues commerçantes européennes, séquencées et protégées par des dispositifs semblables. Cette uniformité est d'autant plus renforcée par la similarité des enseignes multinationales présentes dans ces rues commerçantes.

Animées par une volonté de favoriser les zones piétonnes en centre-ville, tout en garantissant la sécurité de cet espace public et des populations qui le fréquentent, les politiques urbaines instaurent alors des zones « étanches », où le principe de perméabilité sélective prévaut. Cette perméabilité sélective des populations qui peuvent fréquenter l'espace urbain, à savoir celles qui sont piétonnes, à vélo ou sur un véhicule motorisé peu large (du style moto) est garantie par un mobilier urbain physiquement contraignant (blocs de béton, plots, etc.) ou plus abstrait, par le biais des caméras situées en majorité à l'intersection avec des rues adjacentes. Un emplacement stratégique voué à maximiser l'angle des prises de vues tout en renforçant la surveillance de l'entrée dans ces rues piétonnes. Concernant les blocs de béton, ce sont les « nouveaux venus dans le paysage urbain [qui] garnissent les villes européennes, mégapoles comme petites villes » (Razemon, 2017), de façon temporaire pour des événements ponctuels ou assurer la sécurité d'une aire piétonne sur le long terme, qui deviennent des objets familiers des populations européennes. Face à ces aménagements standardisés se pose alors la question d'une uniformisation des comportements des usagers dans l'espace urbain.

Cette standardisation des dispositifs spatiaux urbains à visée sécuritaire qui semble s'accélérer ces dernières années à l'échelle européenne, doit être analysée dans un contexte particulier lié à une montée des menaces urbaines. Le contexte sécuritaire marqué par la multiplication des attentats à la voiture/camion bélier en Europe renforce ainsi l'adoption de politiques urbaines visant à sécuriser les voies piétonnes et rassurer les populations utilisant ces espaces de façon quotidienne. Suite à l'attentat du marché de Noël de Berlin en décembre 2016, par exemple, la mairie de Lille s'était équipée de blocs de béton installés dans le centre-ville de la métropole en urgence, notamment dans le secteur piétonnier de la rue de Béthune, pour sécuriser l'accès aux rues piétonnes. Des blocs d'abord provisoires qui ont par la suite été remplacés par des blocs destinés à sécuriser l'espace sur le long terme. Dans d'autres

métropoles européennes, le choix des blocs de béton s'est également imposé, comme à Stockholm, où des plots de béton en forme de lion ont été installés dans les rues piétonnes de la ville à la suite de l'attaque au camion bélier dans une grande rue piétonne de la capitale en avril 2017.

Dans la métropole lyonnaise, le retentissement de l'attentat de la Rambla de Barcelone en août 2017 a également été à l'origine de l'accélération de la prise de décisions concernant l'installation de dispositifs sécuritaires. L'adjoint à la sécurité de la ville de Lyon, Jean-Yves Sécheresse, a ainsi annoncé dès septembre 2017, l'installation de plots de béton rue Victor Hugo, rue de la République [deux rues piétonnes majeures de la métropole] et place des Terreaux. L'élu avait par exemple indiqué vouloir « séquencer la rue Victor Hugo pour éviter les gens qui prennent de l'élan [pour foncer dans la foule] » (Boche, 2017).

Figure 8 : Les blocs de béton installés dans la rue Victor Hugo pour protéger les usagers de la rue piétonne [ici, au début de la rue, en partant de la place Bellecour].



Source : Lyon Mag. (<https://www.lyonmag.com/article/92035/lyon-les-rues-de-la-republique-et-victor-hugo-enfin-protégees-contre-les-voitures-folles>)

Notre terrain de recherche à Lyon nous a permis d'étudier ce dispositif et ce séquençage à visée sécuritaire mis en place dans la rue piétonne Victor Hugo, avec huit caméras de vidéoprotection sur les 900 mètres de la rue, et des blocs occultant plus ou moins le passage, qui permet d'illustrer ce phénomène de standardisation des politiques urbaines d'aménagement sécuritaire. La diversité des aménagements de blocs appréhendables dans la rue Victor Hugo témoigne du double enjeu qui sous-tend la mise en place de tels dispositifs : garantir l'accessibilité de la rue aux services publics, aux services de secours et aux livraisons des commerces de la rue, sans faire de compromis sur la sécurité des usagers de la rue piétonne.

Figure 9 : L'aménagement sécuritaire de la rue piétonne et commerçante Victor Hugo, entre les places Bellecour et Carnot.



L'aménagement sécuritaire de la rue piétonne Victor Hugo

- caméras de vidéo-surveillance
- blocs alignés sur toute la largeur de la chaussée, empêchant le passage de véhicules motorisés
- blocs alignés sur la moitié de la chaussée, souvent disposés en quinconces, visant à permettre l'entrée restreinte de véhicules (services publics, livraisons, etc.)
- petits blocs situés sur le côté de la chaussée, ne restreignant pas le passage de véhicules

Auteur : Pauline Mortel

Sources : Open Street Map, données "Lyon sous surveillance", observation et comptage sur le terrain (octobre 2021).

Concernant la question sécuritaire, la métropole lyonnaise fait dernièrement face à un nouveau type d'enjeu, avec la multiplication des rodéos urbains, notamment dans les 1er et 2e arrondissements, dont les protagonistes et leurs motos ne sont pas arrêtés par les blocs de la rue Victor Hugo. Le rodéo urbain qui a ainsi eu lieu en pleine journée dans la rue piétonne le 29 octobre dernier, lors duquel des membres du groupe des Daltons ont troublé l'ordre public en slalomant à pleine vitesse entre les piétons dans la rue piétonne montre la relative défaillance du mobilier urbain face à ces véhicules motorisés de petite taille. Il témoigne également de la nécessité d'une constante amélioration des aménagements sécuritaires pour s'adapter aux nouveaux défis posés à la sécurité des rues piétonnes, à l'échelle lyonnaise comme à l'échelle européenne.

Une autre limite de cette architecture sécuritaire standardisée, dictée par la notion de prévention situationnelle, tient dans les questionnements qu'elle fait apparaître sur l'évolution des politiques nationales de sécurité, qui « risquent d'aboutir davantage à une normalisation de l'espace urbain qu'à un traitement en profondeur des enjeux de prévention » sécuritaire (Gosselin, 2015).

B) Des espaces publics rendus excluables : de la résidentialisation des espaces publics à leur privatisation

On reprend ici une typologie utilisée fréquemment en économie (biens publics, biens communs, biens de clubs, biens privés) pour appréhender la manière par laquelle l'aménagement sécuritaire qui se développe à Lyon tend à produire un usage de plus en plus privatif des espaces publics.

Dans les projets de rénovation urbaine, certains aménagements promeuvent une « résidentialisation », qui est une forme de privatisation. Derrière ce terme apparemment sans connotation sécuritaire, on trouve des dispositifs relevant toujours de la « prévention situationnelle ». La « résidentialisation [...] consiste au minimum à clarifier les statuts des espaces extérieurs et à délimiter, par une clôture, l'espace privé de la résidence et l'espace public de la ville. Les dispositifs spatiaux [...] vont de la simple fermeture pour éviter les passages, rassemblements et trafics, à la constitution d'unités résidentielles offrant aux résidents des espaces à s'approprier » (Lelévrier, C. et Guigou, B. 2004). La « résidentialisation » empêche, par la structure physique qui en découle, la prolifération du risque (empêche des rassemblements). Mais encore, par la « résidentialisation », les projets de rénovation entendent avoir une influence sur l'organisation sociale du quartier rénové. L'aspect matériel des aménagements à des fins de « résidentialisation » (la délimitation rendue nette entre public et privé) est censée rétroagir sur les habitants des lieux. Selon l'urbaniste Oscar Newman, théoricien de « l'espace défendable » considéré comme le père de la « résidentialisation » (Camille Gosselin, 2015), la hiérarchisation des statuts des espaces résidentiels entre espace privé, semi-privé, semi-public et public permet de clarifier la fonction de chaque espace. Pour Newman, cela induit une meilleure maîtrise du bailleur de logement, mais aussi une appropriation de l'espace par les habitants. Un espace approprié est un espace dans lequel on s'assure d'autant mieux de la sécurité par une « surveillance naturelle ». Ainsi, la « résidentialisation » serait un moyen de « faire de la prévention situationnelle sans le dire » (Camille Gosselin, 2015). L'aménagement sécuritaire peut passer par la privatisation de l'espace public ou plutôt, comme le mettent en avant G. Billard, J. Cevalier et F. Madoré dans un ouvrage de 2006, la « logique sécuritaire » est une logique explicative à part entière, distincte de celle de l'entre-soi, du phénomène de fermeture des villes. C'est dans cette perspective que l'on peut interpréter la morphologie urbaine adoptée dans les quartiers de la Duchère et de Mermoz Nord. Dans les deux cas, comme on peut le voir sur les photos, on retrouve une structuration en îlots fermés par des clôtures relativement basses (1m10 à la Duchère) et garantissant une visibilité sur les espaces semi-privés végétalisés et clôturés au cœur des îlots. Bien que retirés de l'espace public, ces jardins soignent l'espace public en assurant une trame verte et une continuité paysagère et, surtout, ils restent offerts à la surveillance de tous. Les conditions de la « surveillance naturelle » sont réunies, sans que cela se fasse au détriment du paysage urbain.

Les dispositifs sécuritaires que l'on a pu étudier dans un premier temps (ici les barrières) peuvent induire une forme de privatisation des espaces publics. Ce lien a d'ailleurs été assumé par Christophe Merigault, lors de notre déambulation dans le quartier de la Duchère. Il a présenté les barrières comme du mobilier sécuritaire, tout en reconnaissant que le projet de la Duchère s'était accompagné d'un grand nombre de privatisations.

Figure 10 : La résidentialisation des quartiers La Duchère et Mermoz Nord



Source : Photographie prise à la Duchère, le 26 octobre 2021, par Clémence Fiastre

Source : Photographie prise à Mermoz Nord, le 28 octobre 2021, par Clémence Fiastre

Le phénomène de « résidentialisation », mélangeant sécurisation et privatisation de l'espace, est prégnant dans les projets de rénovation urbaine (Camille Gosselin, 2015), mais se retrouve aussi ailleurs que dans des sites ANRU. On le comprend bien dans la littérature scientifique portant sur les diverses formes d'espaces résidentiels fermés, autrement appelés *gated communities* dans les travaux d'E.Charmes ou de G. Billard, J. Chevalier et F. Madoré (dans leur ouvrage de 2005 notamment). La fermeture résidentielle se banalise sur tout le territoire français, par le biais de programmes résidentiels promus par un discours sécuritaire (F. Madoré, 2012). On a pu observer un exemple de programme de la sorte à Lyon hors site ANRU dans le secteur Denuzière de Sainte-Blandine (quartier Confluence). On y retrouve à nouveau une structuration en îlots fermés par des digicodes et des espaces verts devenus « biens de club ». Notamment, on peut lire dans le dossier de presse du projet datant de 2013¹ que les « îlots J » sont dotés de « jardins 'zen' dédiés aux résidents et situés en cœur d'îlot » ou de « toitures végétalisées, utilisables et accessibles ». Ces espaces semi-privés sont mis en avant comme des espaces appropriables par les habitants (« utilisables », « dédiés »).

Cette soustraction de certaines surfaces à l'espace public ne laisse pas l'espace qui reste public inchangé. Les espaces « clubbisés », par leurs fonctions (jardins récréatifs des îlots du secteur Denuzière par exemple), ont vocation à remplacer les espaces publics, qui seraient

¹ <https://www.construction21.org/france/data/sources/users/4713/130704dpjk-ok.pdf>

alors réduits à des lieux de passage. Cela est d'autant plus vrai que la réduction des surfaces publiques « structure les cheminements » des passants (Camille Gosselin, 2015). Comme on peut le voir sur la photo suivante, prise dans le quartier de Mermoz Nord, des espaces piétons ont été aménagés entre les îlots. Le parcours des piétons est délimité par le gazon. La trame verte n'a pas de vocation récréative ici, contrairement aux jardins privés. Une discontinuité est introduite entre le gazon surélevé et celui au niveau du revêtement du passage piéton. Les arbres plantés contribuent aussi à rétrécir les surfaces où les habitants auraient pu s'installer, s'allonger, jouer. Mais encore, les deux niveaux de gazon empêchent d'utiliser les barres de métal comme rampes de skate (un exemple comme un autre de détournement des aménagements). La trame verte améliore le paysage urbain tout en « structurant le cheminement » des habitants du quartier, en limitant les appropriations possibles de celui-ci. La privatisation réduit les espaces publics qui deviennent des espaces traversés.

Figure 11 : Allée passante aménagée dans le cadre de la rénovation de la partie nord du quartier Mermoz



Source : Photographie prise à Mermoz Nord, le 28 octobre 2021, par Clémence Fiastre

Ensuite, on peut identifier un autre processus de sécurisation tendant à rendre privatif l'usage de l'espace public. Il s'agit de la promotion de certains usages de l'espace public. Ce processus est plus discret que celui de la « résidentialisation » car il ne passe pas par la soustraction de lieux à l'espace public. Il repose sur l'aménagement d'espaces destinés à l'usage de certains types de personnes, excluant plus ou moins les autres catégories sociales.

L'aménagement d'espaces de services « excluables » est un premier exemple de ce phénomène. Place Gabriel Péri, sur le terre-plein dominé par le CLIP, a été mis en place une terrasse de café. Au moment de notre visite, nous avons pu constater l'opposition entre la fréquentation de ce côté de la place et de ce café, et celle aux abords du MacDonald et du

tramway. Il est clair, et la photographie le montre bien, que la fréquentation de la place repose non pas sur la consommation payante en terrasse mais sur une sociabilité de rue et sur des activités informelles (économie grise de la vente de paquets de cigarettes et autres articles étalés au sol).

Figure 12 : Marché informel place Gabriel Péri dans le quartier de La Guillotière



Source : Photographie prise place Gabriel Péri, le 27 octobre 2021, par Clémence Fiastre

Or, contre cette occupation informelle de la place, perçue comme un risque, une source d'insécurité dans les discours¹, la municipalité semble vouloir s'orienter vers le développement d'une offre plus riche de services payants. Autrement dit, il s'agirait de développer des usages privatifs de cet espace public. Ce type d'aménagement ne s'adresserait pas aux populations qui fréquentent aujourd'hui la place, car, comme on l'a vu, il ne correspond pas à leurs pratiques. Philippe Huthwohl, directeur adjoint à l'urbanisme à la ville de Lyon, nous a parlé des projets à venir pour la place Gabriel Péri. La destruction à venir du CLIP² va libérer de l'espace et, d'après lui, la municipalité est en réflexion, cherche un équilibre entre la volonté de « donner plus d'espace public » et celle de limiter le marché informel. Pour Huthwohl, la limitation de ce marché impliquerait de trouver des commerces, activités culturelles et cafés-terrasses à installer, et donc de rendre excluables des espaces publics.

Enfin, les aménagements entendant sécuriser les zones urbaines sensibles peuvent promouvoir un usage sélectif de l'espace public, sans même que cela ne se traduise par une quelconque barrière économique (prix de la consommation). On peut penser aux aménagements s'adressant spécifiquement aux enfants et leurs parents. A Mermoz Nord, entre les îlots fermés, on ne retrouve pas de place s'offrant à tout type d'appropriation

¹ Discours sur l'insécurité place Gabriel Péri : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ca-devient-trop-dangereux-au-coeur-de-la-guillotiere-quartier-de-lyon-gangrene-par-la-delinquance-20211110>
<https://rnc.bfmtv.com/emission/on-commence-vraiment-a-risquer-notre-vie-a-lyon-les-habitants-de-la-guillotiere-n-en-peuvent-plus-et-deplorent-l-inaction-de-la-mairie-2051249.html>

² sur la description à venir du CLIP : <https://www.lyonplus.com/actualite/2019/12/21/les-elus-veulent-demolir-le-clip-place-gabriel-peri>

(comme c'est le cas de la place Latarjet à Mermoz Sud), mais on trouve un espace de jeu pour enfants. Les enfants la fréquentent parfois même sans parents, puisque ces derniers peuvent les surveiller depuis leur fenêtre, donnant directement sur l'espace de jeu (les logements l'encerclent).

Ainsi, dans les projets d'aménagement sécuritaire, certaines formes d'usage de l'espace public sont encouragées, d'autres sont empêchées. Cela induit un usage privatif de l'espace public : certains peuvent l'occuper, les autres en sont plus ou moins exclus.

C) Vers une exclusion des « indésirables » ? Étude de cas de l'avenue Tony Garnier

Dans la continuité des travaux de Muriel Froment-Meurice, nous avons observé à Lyon que la sécurisation des espaces publics revenait à valoriser certains usages de l'espace, définissant ainsi des usagers légitimes tout en mettant en œuvre des mesures pour limiter l'appropriation des espaces publics par des groupes sociaux que l'on peut qualifier d'« indésirables ». À partir de l'étude de cas de l'avenue Tony Garnier dans le septième arrondissement de Lyon, nous avons pu observer à quel point le mobilier urbain joue un rôle dans la structuration des pratiques des individus et comment il signifie quels sont les usages adaptés ou inadaptés d'un espace. Sur un espace de 400 mètres entre le 69 avenue Tony Garnier et le croisement avec l'avenue Jean Jaurès, nous avons observé une trentaine de blocs de béton, empêchant le stationnement le long d'une piste cyclable bordant l'avenue.

Figure 13 : Contre-allée de l'avenue Tony Garnier aménagée au profit d'une logique sécuritaire



Source : Photographie prise le 27 octobre 2021 et annotée par Louise Wampfler

En effet, la contre-allée avait été appropriée par des prostituées, qui exerçaient leur activité dans des camionnettes blanches garées le long de cette avenue très passante. Dans une volonté de sécurisation, la ville de Lyon a installé des blocs de béton pour empêcher les prostituées d'exercer leurs activités dans cet espace, à proximité d'entreprises qui s'étaient récemment installées. En effet, l'arrivée d'entreprises le long de l'avenue Tony Garnier avait entraîné un conflit d'usage entre les employés des entreprises et les prostituées, qui se soldait par des violences et la dégradation des voitures de ces employés par les maquereaux. L'installation des blocs de béton revient donc à exclure les prostituées de cet espace au profit des employés d'entreprise et a entraîné leur déplacement plus en périphérie, derrière le port de Lyon. Ces mesures dissuasives visent en effet des usages perçus comme des « nuisances » ou des « incivilités » et qui suscitent ou pourraient susciter des plaintes de la part d'utilisateurs dont les pratiques sont jugées plus légitimes et plus adaptées à la fonction des lieux. Le contrôle de l'espace permis par le mobilier urbain permet d'exclure certains groupes et participe ainsi à la production des travailleuses du sexe comme catégorie de population indésirable. L'indésirable désigne alors ceux et celles qui sont mis à l'écart de certains espaces, par différents dispositifs de régulation et de contrôle (Fleury, Froment-Meurice, 2014). La production de catégories de population comme « indésirables » revient ainsi à stigmatiser une population marginalisée et à entretenir des rapports de domination existants. Le concept d'indésirabilité a pour mérite de questionner la réification des groupes qui correspondent aux indésirables (« prostituées », « SDF », « Roms »...) et de déconstruire ces catégorisations en tant que produit d'une définition exogène par des groupes dominants.

Figure 14 : Activité de prostitution déplacée en périphérie de Lyon, derrière le port : sécuriser revient à mettre à la marge les populations indésirables. Ainsi, c'est moins la prostitution qui est posée comme un problème à résoudre que la présence visible des prostituées là où elles sont perçues comme ne devant pas être.



Source : Photographie prise le 25 octobre 2021, par Louise Wampfler

La production de l'indésirabilité est mise au service d'une certaine conception de l'espace public, et de la ville « belle, propre, festive, sécurisante » pour citer Maria Gravari-Barbas. Certains géographes font ainsi un lien entre régulation des indésirables, politiques néolibérales et processus de gentrification. Pour Raymonde Séchet par exemple, le véritable enjeu de la lutte contre la prostitution est de donner à la « ville entrepreneuriale » une image de ville propre et moralement acceptable. Les aménagements de l'espace effectués au nom de la lutte contre les insécurités serviraient donc les impératifs de rationalisation économique. Dans la continuité de ces travaux, nous avons pu observer que le processus d'exclusion des prostituées de l'avenue Tony Garnier est concomitant à l'installation d'entreprises dans un contexte de réhabilitation du quartier pour en faire un boulevard scientifique en commun avec le boulevard Chambaud de la Bruyère. Dans un contexte de libéralisation des échanges marchands qui conduit à un durcissement de la concurrence interurbaine, la ville de Lyon cherche en effet à attirer entreprises et classes sociales privilégiées, notamment par des politiques urbaines de reconversion d'anciens espaces industriels. En concentrant les investissements dans quelques zones sélectionnées, ces politiques urbaines participent à la fragmentation socio-spatiale des métropoles contemporaines et au déplacement et à l'exclusion de certains groupes de population d'espaces pourtant publics.

N. Smith quant à lui a mis en avant la figure d'une ville « revanchiste » ayant émergé dans les années 90 en réaction contre les minorités, les sans-abris, les femmes, les immigrés, les homosexuels, etc. La « ville revanchiste », caractérisée par un renforcement du contrôle social, prend appui sur un essor des politiques sécuritaires (répression policière à l'égard des minorités, criminalisation des sans-abris) pour expulser ces groupes minoritaires et se réapproprié l'espace. La « ville revanchiste » de N. Smith est ainsi une ville qui s'oriente volontairement vers un objectif de gentrification. Par cette analyse, N. Smith montre que processus de sécurisation et de gentrification des espaces sont étroitement imbriqués, dans la mesure où sécuriser revient à exclure les populations indésirables en faisant de la gentrification un objectif de cette politique urbaine sécuritaire. Dans la continuité de ces travaux, nous avons pu observer la gentrification de l'avenue Tony Garnier à Lyon. En effet, cette avenue connaît des travaux en vue de sa requalification depuis 15 ans, dans l'objectif d'en faire le marqueur du dynamisme et de l'attractivité de Gerland. Gerland est un quartier en plein développement, qui tend à devenir une centralité tertiaire, en étant à la fois un pôle de recherche important dans les sciences de la vie, et le centre du pôle de compétitivité mondial en infectiologie Lyonbiopôle, ainsi que du réseau thématique de recherche avancée Finovi. L'expulsion des prostituées de cette avenue contribue donc à accompagner la dynamique de gentrification du quartier, au nom de la sécurité des usagers autorisés.

III/ Les représentations, discours et pratiques de l'espace sécurisé

A) Représentation de l'espace sécurisé et différenciation des logiques d'aménagement sécuritaire entre les arrondissements

Si les questions de sécurité sont omniprésentes dans les politiques d'aménagement de la ville de Lyon, lors de notre étude de terrain, nous avons remarqué des différences d'aménagement entre les quartiers¹. Ces différenciations de logique sécuritaire sont à

¹ Voir figure 7

associer aux représentations de la sécurité et de l'insécurité des acteurs présents sur le territoire afin de comprendre le choix des aménagements réalisés.

Il s'agit de comprendre quels sont les risques, les dangers et les problèmes perçus par les pouvoirs publics et les habitants et quelles stratégies sont mises en place pour « se sentir » en sécurité. Les entretiens que nous avons réalisés avec des acteurs de la ville de Lyon, des habitants présents sur la place Bellecour (2ème arrondissement de Lyon) et dans le quartier Mermoz (8ème arrondissement)¹ ainsi que nos observations nous ont permis d'interroger la place de la dimension sécuritaire dans les projets d'aménagement d'une part et le sentiment de sécurité des habitants d'autre part. Une étude qualitative avec des entretiens plus longs et des habitants aux profils sociologiques diversifiés permettrait de compléter notre analyse.

Les actes décrits comme dangereux par J-C Morin car liés à la vie nocturne et nuisant à la tranquillité du voisinage (cf partie I.A) ont donné lieu à des revendications de la part des habitants du 1er arrondissement. Ces derniers ont manifesté, devant la mairie, lors des élections municipales (mars-juin 2020) réclamant des mesures immédiates à l'encontre de ces pratiques de rodéos urbains (entretien 4). Cela témoigne de l'existence d'un sentiment d'insécurité chez les habitants à la suite du passage des rodéos dans leur espace de vie. Si Y. Bouagga précise que la sécurité n'est pas au cœur de son programme écologiste, lors de son élection, elle a dû l'adapter aux mentalités et au ressenti des habitants de l'arrondissement en préférant la notion de « tranquillité publique » (entretien 4). Des mesures ont été mises en place pour effectivement limiter ces pratiques perçues comme des troubles à l'ordre public : interdiction de ventes à emporter d'alcool de nuit sous peine d'une amende de 35€, installation de vigiles à la sortie des bars pour éviter vols et agressions des clients, présence de médiateurs dans les rues la nuit pour recueillir des informations sur les problèmes rencontrés par la population (19h-23h) (entretien 4). La piétonisation de certaines rues en collaboration avec le 2ème arrondissement et l'installation de bornes rétractables sont employées en vue de prévenir et d'empêcher les rodéos urbains initiés par des habitants d'autres quartiers de Lyon comme le 8ème arrondissement voire d'autres villes comme Grenoble (entretien 5). Ces actes relèvent davantage de ce que Sébastien Roché qualifie d'« incivilités » (1996 ; 47) c'est-à-dire « les ruptures de l'ordre dans la vie de tous les jours, ce que les acteurs ordinaires considèrent comme la loi et non pas ce que les institutions qualifient d'ordre (les infractions) [...] : les dégradations de boîtes aux lettres, les odeurs d'urine dans les cages d'escalier, les bruits, les vitres brisées, les groupes de jeunes impolis et parfois agressifs assemblés au pied des immeubles ». Il explique que ces actes qui perturbent et dérangent les habitants participent à la hausse du sentiment d'insécurité. C. Béтин et E. Martinais (2006) complètent cette analyse en montrant que d'autres éléments sont à prendre en compte. En effet, selon eux, le sentiment d'insécurité n'est pas uniquement à mettre en lien avec la « réalité des violences et agressions diverses [observées] ». Il faut aussi s'intéresser aux « normes sociales préexistantes », ainsi qu'à « l'histoire personnelle [c'est-à-dire] [au] vécu, [aux] expériences, [aux] croyances » des individus (Béтин, Martinais, 2006) afin de comprendre les raisons qu'ils font que ce sentiment augmente ou diminue. D'autre part, nous pouvons faire l'hypothèse que la présence d'aménagement sécuritaire peut contribuer à nourrir ce sentiment. En effet, l'aménagement est pensé afin de prévenir un danger, son installation présuppose donc l'existence d'une menace potentielle qui peut nourrir un sentiment d'insécurité même si aucun danger ne s'est pas (encore) déclaré. Cela va influencer

¹ Voir annexes 1 et 3

les pratiques des individus et les pousser à se méfier voire éviter certains espaces qu'ils jugeront dangereux.

Les entretiens réalisés avec des habitants de Lyon nous ont permis de confirmer l'existence d'un sentiment d'insécurité notamment la nuit : « *ça craint la nuit parce que beaucoup de gens se droguent [sur la place Bellecour]* » (entretien 6), « *Guillotière, ça craint la nuit* » (entretien 7), « *quand nous étions étudiants, nous pouvions marcher tranquillement dans Lyon le soir vers 1h-2h ; maintenant, ce n'est plus le cas... Nos petits-enfants se font agresser et voler leur téléphone.* » (entretien 11). La présence de « regroupements de jeunes susceptibles de... » selon l'expression de C. Bégin et E. Martinais (2006) et le rejet de pratiques considérées comme étant de mauvais usages (consommation de drogue...) participent à la hausse du sentiment d'insécurité.

Au cours de nos entretiens et de nos observations de terrain, nous avons remarqué que les problèmes d'insécurité mentionnés par les acteurs interrogés ne sont pas tout à fait les mêmes et dépendent du quartier dans lequel ils se déploient. En effet, selon le statut, QPV (Mermoz, La Guillotière par exemple) ou QVA (Moncey, La Duchère ou Gerland par exemple) et l'histoire de ces quartiers, les acteurs n'ont pas les mêmes discours. P. Brenot, directeur du projet de renouvellement urbain de La Duchère et C. Merigault, directeur adjoint de ce même projet, nous ont détaillé l'histoire de ce quartier pour mieux comprendre la rénovation urbaine encore en cours. A travers leurs discours, nous comprenons qu'il y a une réelle crainte de voir se reproduire les émeutes urbaines des années 1980, 1990 et 2005. Ces craintes ont conduit à l'échelle nationale et locale à nourrir un fort sentiment d'insécurité qui oriente les politiques d'aménagement vers un aménagement sécuritaire (Roché, 2006). La rénovation urbaine des années 2000 telle que pensée a pour but la restructuration en profondeur du quartier et ce, par la reconfiguration de l'espace public. L'objectif est également de favoriser la « mixité sociale », attirer les classes moyennes (entretien 2) et ainsi, rompre avec l'imaginaire du quartier sensible et populaire qui rassemble les problématiques de délinquance, de chômage et de pauvreté. Dans ce cas, les violences urbaines ont influencé l'aménagement du quartier. Il faut donc les analyser comme « causes » et pas uniquement comme « résultantes » de problèmes sociaux (Roché, 2006). En effet, comme l'explique Sébastien Roché (2006), « [les violences urbaines] participent à organiser la société : [...] elles décident du choix de la résidence ou de l'école. Les émeutes ont des conséquences sur les actions comme sur les mentalités ». Notons qu'à la Duchère, le taux de pauvreté reste élevé, 39,4% en 2018 et les représentations demeurent négatives au point de parler d'une « gangstérisation encore plus forte » du quartier¹. Par exemple, il y a un fort « évitement scolaire de la part des CSP élevées » (entretien 1) et les points de deal sont encore présents. Comme nous l'explique C. Merigault (entretien 2), les violences urbaines persistent malgré les transformations du quartier, ont augmenté en raison de la crise sanitaire et « ternissent l'image du quartier ».

D'ailleurs, lors de notre étude de terrain, le 26 octobre 2021, un événement caractéristique de faits de violences urbaines s'est produit à La Duchère. Il s'agissait de tirs à l'encontre des forces de la brigade anti-criminalité présente pour surveiller un point de deal ; il n'y a pas eu de blessé. Cet événement local a immédiatement été saisi par le ministre de

¹<https://www.lyonmag.com/article/118661/fusillade-a-la-duchere-a-lyon-il-s-agissait-d-un-individu-qui-ne-semblait-pas-panique>

l'Intérieur Gérald Darmanin, le maire de Lyon Grégory Doucet et le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez au travers de communication et d'enquêtes. Gérald Darmanin a déploré le manque de caméras qui auraient permis d'identifier le tireur d'une part et mieux surveiller le point de deal (Le Parisien, octobre 2021). Cela a contribué à nourrir le discours national sur la nécessité de renforcer la sécurité et d'utiliser de manière systématique la vidéosurveillance. Plus récemment, le 28 décembre 2021, une caméra a été détruite par trois personnes à La Duchère. Nous observons un rejet de la présence des forces de l'ordre et de la vidéosurveillance par des habitants de ce quartier dont le profil est objectivement difficile à déterminer car ces personnes agissent de manière cagoulée et parfois à plusieurs. Pour autant, l'amalgame associant ces actes de délinquance aux jeunes de banlieue d'origine maghrébine en périphérie ou en centre-ville est présent dans les représentations (Bétin, Martinais, 2006). Claire Hancock (2006) décrit cela par l'existence d'un processus d'« assignation identitaire et territoriale » traduisant un rapport de domination où la catégorie de dominés correspond aux habitants immigrés des banlieues. Une étude réalisée à Montréal montre que « les zones de haute densité de stress ne correspondent pas aux zones à fort taux de criminalité, mais aux zones à fort taux de population immigrée » (Elie, 1994). L'« assignation identitaire » (les immigrés) et « territoriale », (la banlieue des grands ensembles) est ainsi construite par les représentations sociales d'une part et médiatiques d'autre part. Cela participe à la construction d'une « catégorie analytique [...] par les acteurs et les dispositifs de la sécurité publique » en lui prédéfinissant des critères à partir de faits ponctuels et stéréotypés (Bétin, Martinais, 2006) qui, en analysant les images transmises par les caméras vont d'abord se concentrer sur les « regroupements de jeunes susceptibles de... » (Bétin, Martinais, 2006). En ce sens, comme l'explique C. Bétin et E. Martinais (2006), « la vidéosurveillance participe aussi à la construction de diverses formes de déviance » de même que « le regard porté sur les problèmes d'insécurité et de délinquance relève davantage de faits de représentations ». Certains actes vont être perçus comme risqués car ils peuvent potentiellement aboutir à un danger vécu.

Dans le 1er arrondissement, nous observons une autre dynamique. Situé sur la Presqu'île, c'est un des quartiers historiques de la métropole lyonnaise classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1998. Le choix de l'utilisation d'un mobilier urbain doux et de la piétonisation répond donc à une volonté de concilier conservation du patrimoine, enjeux écologiques et sécurisation de l'espace. D'autre part, les réponses de la mairie relèvent davantage d'amendes que de déploiement de forces de l'ordre en raison du manque d'effectifs d'une part et de l'impossibilité de les faire agir d'autre part (entretien 5). En effet, J.-C. Morin déplore le manque de coopération entre les services de la mairie et le manque d'efficacité des policiers présents qui souvent refusent de verbaliser les usagers par exemple. Selon lui, le « *mot d'ordre* [pour les policiers] est *“pas d'emmerde”, ni d'erreur et la meilleure manière de ne pas faire d'erreur et de ne rien faire* » (entretien 5). Ainsi, la représentation du quartier comme quartier historique à l'échelle locale et même internationale justifie le choix de ces outils sécuritaires qui ne transforment pas de manière radicale l'espace au contraire de la rénovation urbaine.

Les représentations sont donc un facteur à prendre en compte dans les politiques d'aménagement car elles participent à influencer la production de l'espace, son usage et son appropriation.

B) L'appropriation différenciée du quartier Mermoz, entre une partie nord rénovée dans une logique de sécurisation et une partie sud en cours de rénovation

La rénovation urbaine du quartier Mermoz, construit dans les années 1960 avec 100% de logements sociaux, s'est opérée en deux temps, d'abord celle de la partie nord à partir de 2007, puis celle de la partie sud à partir de 2016 dans le cadre de l'ANRU à travers la création de Zones d'aménagement concerté (ZAC) pilotées par le Grand Lyon.

La destruction de l'autopont Mermoz-Pinel qui faisait passer l'A43 dans la ville fragmentant le quartier en deux parties a été la priorité. Puis, les travaux ont débuté à Mermoz Nord avec la destruction de barres d'immeubles, la réhabilitation de certains logements, l'aménagement d'un boulevard urbain : l'avenue Mermoz en remplacement de l'autopont avec des trottoirs larges, le passage du tramway et des pistes cyclables. Cela a participé à remodeler le paysage urbain de cette partie du quartier. Le passage de 100% de logements sociaux à 51 % en 2016 s'inscrit dans une volonté de mixité sociale. La construction d'un centre commercial, les Galeries Lafayette, participe à la redynamisation économique et à l'attractivité du quartier facilement accessible au centre-ville avec la ligne de métro D (15min de Bellecour). La végétalisation des allées et des rues est également privilégiée dans ce nouveau projet .

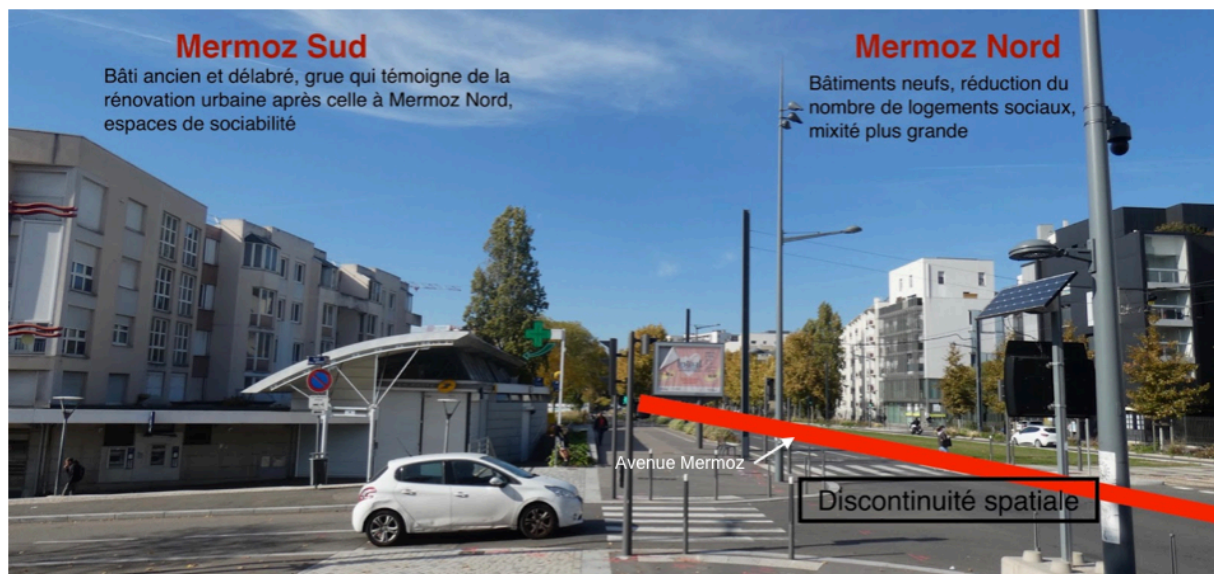
Dans cette continuité, la ZAC Mermoz Sud connaît également des destructions de barres d'immeuble, la même volonté de réduire le logement social et d'atteindre un taux de 50%. Le projet vise à aménager la place Latarjet et à lier l'avenue Mermoz aux rues Cotte et Tixier pour mettre fin à la fragmentation spatiale entre les deux parties du quartier et permettre leur ouverture mutuelle.

Figure 15 : Vue aérienne de Mermoz Nord et Sud avant les travaux de 2007



Source : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/grands-projets/20181022_mermoz_presentation.pdf

Figure 16 : Mermoz Nord et Sud après les travaux de 2007



Source : Photographie prise le 27 octobre 2021 et annotée par Louise Wampfler

Comme expliqué dans le rapport « Mermoz Nord » (Chaize, Hernandez, Konzola, 2007), ce projet répond avant tout à une volonté d' « éviter la paupérisation » du quartier, de transformer les grands ensembles délabrés et qui ne correspondent plus aux attentes architecturales et sociales contemporaines et d'améliorer la cohérence spatiale des aménagements. Les auteurs mentionnent l'existence d'une discontinuité effective entre les parties nord et sud au point de considérer qu'il existe « une organisation sociale indépendante » entre ces deux sous-quartiers. Cela suppose l'existence d'un usage différencié de l'espace et ce, en amont des projets de rénovation urbaine. Notre étude de terrain (observation analytique et entretiens), à la fois des parties nord et sud, a pour objectif d'analyser les aménagements réalisés dans le sous-quartier rénové, les transformations en cours dans la partie sud, d'observer les pratiques des habitants et de comprendre leurs usages de l'espace à travers des discussions informelles afin d'interroger le sentiment de sécurité des habitants et leurs représentations.

Dans la partie en cours de rénovation, nous avons observé de larges rues peu végétalisées donnant accès à des barres d'immeuble. D'autres sont en cours de démolition voire totalement détruites. Sur certains immeubles, un panneau « Permis de démolir » est affiché. La place Latarjet reste intacte, de même que les quelques commerces de la zone (tabac, vendeur de journaux, pharmacie, coiffeur). Plusieurs caméras sont présentes (sur la place Latarjet et au niveau des coins de rue) et des policiers réalisent des rondes plusieurs fois par jour en raison des rassemblements et des rodéos urbains qui peuvent avoir lieu sur la place (entretien 12). Nous avons aussi observé la présence

Figure 17 : Destruction d'une barre d'immeuble rue Gaston Cotte, Mermoz Sud



Source : Photographie prise le 28 octobre 2021 par Nawal Achiri

de quelques hommes qui discutent entre eux. Un homme que nous avons interrogé nous a fait part de son étonnement face à ce faible effectif : « *habituellement, il y a entre 20 et 40 personnes* » exclusivement des hommes (entretien 12). Il s'est également interrogé sur notre propre présence : quatre étudiantes en terrain à Mermoz, « *vous n'avez pas peur de venir là ?* » ; curieuses, nous lui demandons « *pourquoi et ce que l'on risque ?* » ; ce à quoi il nous répond : « *des agressions* ». Le fait que notre présence suscite l'étonnement reflète l'exception de la présence des femmes sur la place d'une part et qui discutent avec des hommes d'autre part. Nous pouvons donc nous interroger sur la place des femmes dans l'espace public de Mermoz Sud et les raisons de leur absence. Nous n'avons observé aucune femme qui stagnait sur la rue ou la place, mais uniquement deux femmes qui les traversaient. A l'inverse des hommes investissent l'espace public (groupe de quatre jeunes hommes sur la rue Gaston Cotte et une dizaine d'hommes qui discutent et prennent le café debout sur la place Latarjet).

Dans la partie rénovée, nous avons observé une réduction de l'espace public auquel a été préféré l'aménagement d'espaces végétalisés non accessibles aux usagers¹. Des barrières en métal et transparentes ont été privilégiées pour séparer la voie publique et les immeubles afin de permettre une continuité paysagère de l'aménagement. Il ne reste plus que deux barres d'immeubles totalement réhabilitées, le reste correspond à des résidences du parc privé avec la présence de quelques logements à loyer modérés neufs. Il y a également un parc pour enfants en remplacement d'une place non occupée, des caméras et des poteaux retirables au niveau de chaque entrée d'allée pour empêcher le passage des voitures et permettre celui des véhicules de traitement des déchets. Le projet Mermoz Nord correspond à la « résidentialisation » des grands ensembles. Cela contribue à la fois à modifier l'espace, ses usages et sa structure sociale. La réduction du parc social entraîne l'arrivée d'une nouvelle population issue de la classe moyenne qui cherche à accéder à la propriété privée par exemple.

La rénovation urbaine a également contribué à modifier les représentations du quartier nord à présent perçus comme un lieu « *convivial* » (entretien 21), « *joli* », (entretien 16), « *calme* », où il n'y a « *pas de problème* » (entretien 17), « *neuf* » (entretien 16) tandis que la violence et les mauvais usages sont, relégués à la partie sud : « *à chaque fois que j'entends du bruit, c'est là-bas* » (entretien 16), « *je ne vais trop là-bas car il y a plein de garçons qui traînent* » (entretien 17), « *à Mermoz Sud c'est pas encore réhabilité, c'est loin d'être calme, il y a encore du trafic de drogue et des deals* » (entretien 18). Toutefois, malgré ces représentations connotées positivement pour la partie nord et négativement pour la partie sud, nous avons remarqué des appropriations différentes de l'espace en contradiction avec ces représentations. En effet, si les habitants du quartier nord apprécient leur quartier, en réalité, ils ne le fréquentent pas car ils ne le connaissent pas et préfèrent rejoindre le centre-ville (entretiens 16 et 17). D'autre part, nous remarquons que même les anciens habitants, choisissent d'autres lieux de fréquentation et s'orientent vers Mermoz Sud ou le stade Michel Saez éloigné de dix minutes à pied de Mermoz Nord (entretien 21). Un jeune homme de Mermoz Nord (entretien 21) choisit volontairement de s'éloigner de son lieu de résidence car : « *à Mermoz Sud, [il] connai[t] tout le monde ; ici, ce n'est pas pareil, [il] ne connaît pas les gens* ». Son cercle de sociabilité est principalement localisé à Mermoz Sud ; il y a un ancrage social en plus d'un ancrage spatial du fait de sa connaissance de l'espace.

¹ Voir partie II.B.

Nous observons ainsi, un décalage de pratiques entre le Nord et le Sud qui s'explique par une appropriation différenciée de l'espace. Dans la partie sud, les habitants ont développé des habitudes sociales et un réseau de connaissances qui leur permettent de fréquenter cet espace et de s'y ancrer (surtout les hommes). Dans la partie sud, nous pouvons constater une absence d'appropriation de l'espace, les gens ne stagnent pas et ne font que passer.

Cette absence d'appropriation de l'espace est le résultat de « l'atomisation de l'espace public » (De Marliave, 2019). En effet, sa réduction empêche la stagnation sur l'espace public au profit d'une mobilité constante qui freine les possibilités de rencontre. Aurélien Delpriou et Gwenaëlle d'Aboville (2019) montrent que malgré les inconvénients liés aux grands ensembles (délabrements, promiscuité, mauvais isolement thermique et phonique, squat), « leurs habitants bénéficiaient d'espaces libres généreux directement au pied des bâtiments, souvent végétalisés et à l'abri des voitures » et permettaient les « pratiques collectives ». Avec cette résidentialisation, la construction du lien social est rendue difficile puisque les individus ne se connaissent pas et n'ont pas l'opportunité de se connaître. Camille Gosselin (2016) montre que ce type d'urbanisme à des fins sécuritaires « conduit à un évitement social important [et] à un appauvrissement du lien et de la cohésion sociale ». S'agirait-il là de la production indirecte de « non-lieux » (Augé, 1992) où l'anonymat prévaut sur les liens de voisinage et de solidarité, faisant de cet espace un lieu exclusivement de passage au détriment du développement d'une vie de quartier ? Analyser les transformations urbaines du quartier Mermoz sur le long terme permettrait de comprendre les conséquences de la rénovation urbaine sur la qualité de vie des habitants et voir si à un moment donné, une forme de vie de quartier pourrait potentiellement se développer ou non.

Par ailleurs, nos entretiens et nos observations de terrain, nous ont permis de voir qu'il existait des résistances et des rejets face à ces aménagements. Dans la partie nord, les nouvelles résidences ne satisfont pas les habitants : « *c'est du carton* », « *c'est mal insonorisé* » (entretien 22). Dans la partie sud, d'après un habitant, la démolition des barres est bien accueillie car « *les logements sont vieux* » (entretien 12). Toutefois, malgré le délabrement réel de ces barres d'immeuble présentes depuis soixante ans maintenant, le projet de rénovation du quartier ne suscite pas tout à fait l'unanimité.

Figure 18 : Tag sur un muret informatif de la rue Albert Morel, cachant la moitié du projet



Source : Photographie prise à Mermoz Sud, le 28 octobre 2021, par Nawal Achiri

Nous observons également un rejet des systèmes de surveillance. D'après un habitant, les caméras situées sur la place Latarjet sont régulièrement détruites (entretien 12). Lors de notre terrain, elles venaient d'être réinstallées : « *ils ont remis des caméras il y a une semaine pour nous surveiller* » (entretien 12). Dans son discours, la vidéosurveillance n'apparaît pas comme un moyen assurant sa sécurité, mais plutôt comme un outil de contrôle social. La police aurait pour rôle la surveillance des jeunes présents sur la place pour éviter les débordements plutôt que leur protection. Si *in fine* le résultat obtenu doit être le même c'est-à-dire la condamnation des pratiques illégales et la sécurisation des habitants, la rhétorique employée dans les discours et les aménagements réalisés montrent bien qu'il s'agit d'anticiper le danger pour mieux l'empêcher. Notons que malgré cette surveillance, les pratiques ne sont pas modifiées à Mermoz Sud. Les personnes continuent d'investir la place, de pratiquer des rodéos urbains, de faire du bruit malgré la présence renforcée des forces de l'ordre. Un habitant de la partie nord, quant à lui, nous fait part de l'existence de bonnes relations entre la police et les jeunes du quartier sud lui-même fréquentant ce quartier (entretien 22). En effet, il nous explique qu'il y a un décalage entre ce que décrivent les médias et la réalité : « *c'est du mensonge* » et prend l'exemple du clip des Dalton largement diffusé dans les médias comme un fait de violences urbaines : « *ils [les médias] ont inventé en disant des débordements avec la police, mais la police était là. Ils étaient posés et ils ont surveillé, ils [les Dalton] leur ont dit qu'ils allaient passer un coup en bécane et c'était bon* ». Son discours permet de nuancer les propos diffusés dans les médias et les réseaux sociaux. Toutefois, une analyse qualitative de plus long terme auprès des forces de l'ordre et d'autres habitants, permettrait de confirmer ou infirmer cette tendance.

Ainsi, l'exemple du quartier Mermoz permet de montrer l'impact de la rénovation urbaine sur les façons d'habiter. L'appropriation de l'espace est conditionnée par l'aménagement qui est réalisé et façonne les pratiques des habitants. Certains rejettent ces aménagements, d'autres les détournent.

C) Détournement des fonctions sécuritaires par les pratiques des citoyens

Mais si ces aménagements sécuritaires ont été pensés et réalisés « par le haut », il importe de sortir d'une vision où les urbains habiteraient passivement à côté de ce mobilier urbain destiné à sécuriser la ville. Par leurs usages, les habitants s'approprient constamment la ville, et participent à refunctionaliser le mobilier urbain, en les détournant de son usage initial. Ainsi les habitants en négociant les aménagements urbains participent à la production de la ville. Nous étudierons la manière dont les citoyens par leurs pratiques contribuent à détourner le mobilier urbain de ses fonctions sécuritaires, à partir de deux situations observées à Lyon.

Les blocs de béton sont devenus un élément clé du mobilier urbain en réponse aux attentats à la voiture-bélier, ou à tout acte consistant à utiliser un véhicule motorisé comme une arme. Ils deviennent ainsi des éléments familiers des paysages urbains dans une logique de sécurisation des espaces publics, ici une place et une allée commerçante piétonnisée. Les usagers de ces espaces publics, en utilisant ces blocs de béton comme des sièges, se sont appropriés ce mobilier urbain en le détournant de sa fonction première de sécurisation. Ce faisant, ils élèvent le degré d'urbanité de ces lieux publics, en favorisant la co-présence et en facilitant toutes les formes d'interaction. En effet, par leur simple présence et leur inscription dans l'espace, ils participent à la construction du sens collectif de ces espaces publics.

Figure 19 : Blocs de béton installés place Bellecour et rue Victor Hugo dans une logique de sécurisation de l'espace

Les individus par leur pratiques de l'espace détournent la fonction première de ce mobilier urbain, qui vise à restreindre l'accès automobile ...



Source : Photographie prise le 27 octobre 2021, place Bellecour à Lyon, par Louise Wampfler

... et se l'approprient dans une logique d'ancrage dans l'espace public

Source : Photographie prise le 27 octobre 2021, rue Victor Hugo à Lyon, par Louise Wampfler

Mais ce détournement de la fonction première des blocs de béton est également révélatrice des logiques d'aménagement des espaces publics. En effet, détourner la fonction des blocs de béton pour en faire des sièges révèle le manque de banc dans ces deux espaces, et surtout dans la rue Victor Hugo. Cette absence de banc est le signe des nouvelles formes de gouvernance spatiale procédant par le flux. Paul Landauer nomme « ordre dispersé » ce qu'il considère être la nouvelle figure spatiale de l'espace public. Pour contrôler la somme des usagers de l'espace public il s'agit de brider les opportunités de rencontre (entre types d'usagers notamment) et l'appropriation du lieu (par un trop gros nombre d'usagers similaires) en contraignant l'utilisateur à se déplacer en permanence, ne lui offrant aucun lieu qui favoriserait un usage trop sédentaire. Paul Landauer parle d'« urbanisme de l'évitement¹ » qui vise à éviter les frottements entre le mobile et l'immobile. Les espaces publics des centres urbains tout particulièrement sont dédiés à la circulation, mise au service de la consommation. La gouvernance spatiale en passe donc par trois nouveaux principes urbains qui la fondent ; il s'agit d'abord de séparer, « orienter et canaliser les flux² », puis d'emboîter les différents périmètres de sécurité, enfin, de s'affranchir de la surveillance panoptique pour lui préférer « un contrôle détaillé en certains points stratégiques du territoire³ ». Ce paradigme sécuritaire entraîne un appauvrissement du lien et de la cohésion sociale, autrement dit une perte

¹ Paul Landauer, « Sécurité : un nouveau défi pour les concepteurs ? », *Les villes face à l'insécurité*, Les Cahiers de l'IAU-ÎdF, no. 155, 2010, p. 34.

² Jean-Pierre Garnier, « Urbanisme sécuritaire : les nouvelles tendances », *Le Moniteur* [En ligne], mai 2004.

³ Paul Landauer, *L'architecte, la ville et la sécurité*, *op.cit.*, p. 10.

d'urbanité des espaces publics qui ne semblent plus partagés mais traversés. Il s'agit ainsi d'atomiser l'espace public pour mieux le gouverner. « L'espace se conçoit donc de moins en moins comme un lieu d'appropriation collective que comme un espace *fluide* et *dispersant* pour opérer au mieux un urbanisme « pacificateur » »¹.

Pourtant, contre cette logique de sécurisation par le flux, les usagers du centre-ville de Lyon se sont réapproprié l'espace en transformant le mobilier urbain en bancs, ce qui leur permet de s'ancrer dans l'espace, de recréer de l'immobilité dans les espaces publics. Par cet exemple, nous voyons comment les usagers s'accommodent de l'organisation spatiale proposée par la Ville de Lyon et comment ils négocient cette appropriation en détournant le mobilier urbain de son usage initial pour répondre à un besoin d'ancrage dans l'espace public. Ainsi, l'ordre social urbain émerge dans cette tension entre la conception institutionnelle de l'espace public et le vécu pratique de ces mêmes espaces. L'« ordre négocié » (Strauss) par les multiples usagers de l'espace et leurs pratiques socio-spatiales contribue à la construction d'un ordre social, et à la production de la ville. Loin de se réduire aux prescriptions formelles et aux programmations conçues institutionnellement, la réalité socio-spatiale s'ordonne autour des interstices dont se saisissent les acteurs, à partir des marges de liberté qui sont les leurs, pour interpréter, s'adapter et modifier la réalité institutionnelle.

Les habitants s'approprient également le mobilier sécuritaire par des initiatives citoyennes spontanées, telles que les tags et graffitis. Sur la photographie ci-contre, le mot « peur » a été tagué sur un des blocs de béton de l'avenue Tony Garnier. Ce tag fonctionne comme une représentation symbolique de communication urbaine, qui se caractérise par sa polysémie. Inscrire le mot « peur » sur un bloc de béton qui vise à exclure certaines catégories de population d'un espace² est un geste



porteur de signification. Sans chercher à figer le sens d'un tel graffiti, nous pouvons néanmoins proposer plusieurs interprétations de ce geste, qui pourrait être un signe de contestation de ce mobilier urbain qui alimente un sentiment d'insécurité, autrement dit qui fait « peur » en matérialisant le risque dans le paysage urbain, ou encore qui pourrait dénoncer la politique sécuritaire d'exclusion des prostituées en leur réattribuant une place dans cet espace d'où elles ont été exclues, en tant que groupe social qui exerce des activités non autorisées, qui font « peur » et menacent les usagers autorisés. Ainsi, les graffitis illégaux sont à la fois des actes de résistance à l'architecture préexistante et de réappropriation de l'espace à travers la création de nouvelles formes, sur le mode d'un « urbanisme alternatif ». Ils permettent de territorialiser le rapport à l'espace d'individus et ainsi de se réapproprier un espace. Ces initiatives artistiques de modification de la ville sont au principe de ce que Lefebvre appelle la « ville œuvre », palimpseste produit par une multiplicité d'acteurs, et qu'il oppose à la « ville produit », ville subie par la plupart des acteurs et mise au service de logiques marchandes. En effet, l'appropriation de la ville par ses usagers fonctionne pour Lefebvre comme socle du «

¹ Paul, DE MARLIAVE, and Philippe Simon. "figures contemporaines de la gouvernance spatiale."

² Voir partie II.C.

droit à la ville ». Le droit à la ville correspond donc en quelque sorte au droit à se réapproprier l'espace urbain, en résistant aux logiques sécuritaires et marchandes de l'aménagement urbain.

Figure 20 : Graffitis dans les quartiers de la Guillotière et Mermoz



Source : Photographie prise le 28 octobre 2021, dans le quartier de La Guillotière à Lyon, par Louise Wampfler



Source : Photographie prise le 28 octobre 2021, devant l'école maternelle Olympe de Gouges dans la partie sud du quartier Mermoz, par Louise Wampfler

Conclusion

Partant du constat de l'existence d'enjeux sécuritaires propres à la métropole lyonnaise et prégnant dans cet espace urbain, les aménagements et dispositifs mis en place à Lyon visent à répondre à cet impératif sécuritaire, défini à travers la notion de « prévention situationnelle », notamment en réduisant la conflictualité d'usage et en prévenant l'apparition de comportements déviants. Quelle que soit la sensibilité politique des acteurs politiques et élus lyonnais, la sécurisation de l'espace public est un nouveau paradigme dans les aménagements urbains. Dernièrement, le contexte sécuritaire tendu, marqué localement par la multiplication des rodéos urbains et de façon plus globale par la menace terroriste pesant sur les métropoles européennes, tend à renforcer cette problématique sécuritaire dans les dispositifs installés pour réguler la pratique de l'espace urbain.

L'étude de cette pratique de l'espace urbain sécurisé dans différents quartiers lyonnais, nous a ainsi permis de mettre en lumière diverses conséquences socio-spatiales de cet aménagement de l'espace par des dispositifs à visée sécuritaire. La notion de « sécurité » est d'ailleurs elle-même au cœur de débats, tant ces acceptions sont larges, mais doit dans notre cas être comprise sous le sens de « représentation que l'on peut avoir de l'efficacité ou de la capacité de ces systèmes de protection à neutraliser le danger » (Bétin, Martinais, 2006). Ces aménagements sécuritaires se traduisent dans un premier temps par une standardisation des espaces publics qui répondent aux mêmes paradigmes d'aménagement, notamment dans les rues commerçantes des centres-villes. Les aménagements sécuritaires reviennent ici à privilégier la sécurité des populations qui les fréquentent tout en favorisant leur accessibilité. Cette standardisation des espaces publics contribue à une certaine normalisation des pratiques urbaines, régulées dans une logique marchande, au service de la consommation. La « logique sécuritaire » qui sous-tend ces aménagements engendre dans un second temps une

privatisation des espaces publics, à travers la résidentialisation de certains quartiers dont les barrières et les îlots restreignent le caractère public de l'espace urbain. Les dispositifs à visée sécuritaire vont dans un troisième temps à l'encontre de la pratique de l'espace public par certaines catégories de populations. Elles sont ainsi à l'origine d'une exclusion des populations considérées comme « indésirables », donc illégitimes à pratiquer certains espaces publics par d'autres groupes sociaux, jugés plus légitimes.

L'intérêt porté à cet espace public sécurisé et aux conséquences socio-spatiales de tels aménagements nous mène finalement à interroger les représentations et pratiques de ces espaces publics urbains. Le déploiement de ces dispositifs dépend des représentations que les acteurs aménageurs ont de l'insécurité ce qui explique en partie l'emploi de certains outils plutôt que d'autres. Ces dispositifs, à leur tour, influencent les représentations des habitants et modifient leurs pratiques de l'espace public. Cette (non) appropriation contrainte peut donner lieu à des formes de rejet voire de résistances passant par un usage détourné de ces aménagements.

D'autre part, il convient de souligner que notre étude de terrain présente des limites, inhérentes au temps restreint dont nous avons disposé sur le terrain lyonnais. La plupart des élus que nous avons rencontrés, parmi lesquels Yasmine Bouagga ou Philippe Huthwohl, étaient en effet de tendance écologiste. Notre étude aurait pu bénéficier de rencontres avec d'autres élus de droite par exemple, comme c'est le cas du maire du 2ème arrondissement dont l'approche sécuritaire diffère de celle adoptée par les élus écologistes, en mettant un accent plus prononcé sur ce point.

De plus, si nous avons pu échanger avec des habitants de la métropole dans différents quartiers, notre étude se trouve par ailleurs limitée par le nombre restreint de ces entretiens informels que nous avons pu réaliser. Une présence plus longue sur le terrain lyonnais, et la réalisation d'entretiens plus nombreux nous aurait ainsi donné une approche plus large des représentations de l'espace public sécurisé par les usagers qui le fréquentent au quotidien.

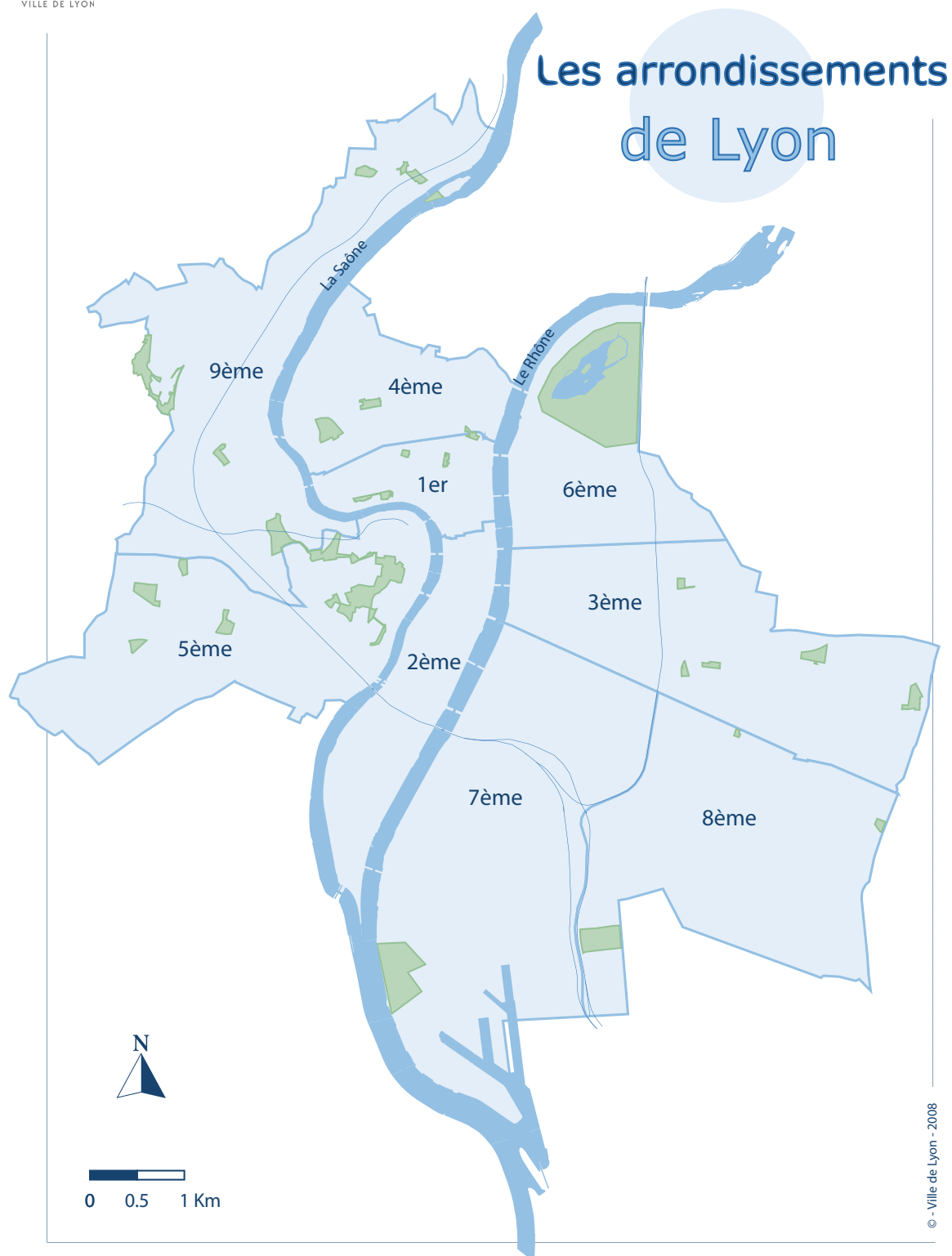
Enfin, le manque de données quantitatives existant sur le sentiment de sécurité et d'insécurité dans la métropole lyonnaise ne nous a pas permis d'étudier le lien de corrélation éventuel entre ce sentiment perçu et les actes de délinquance vécus par la population.

Annexes

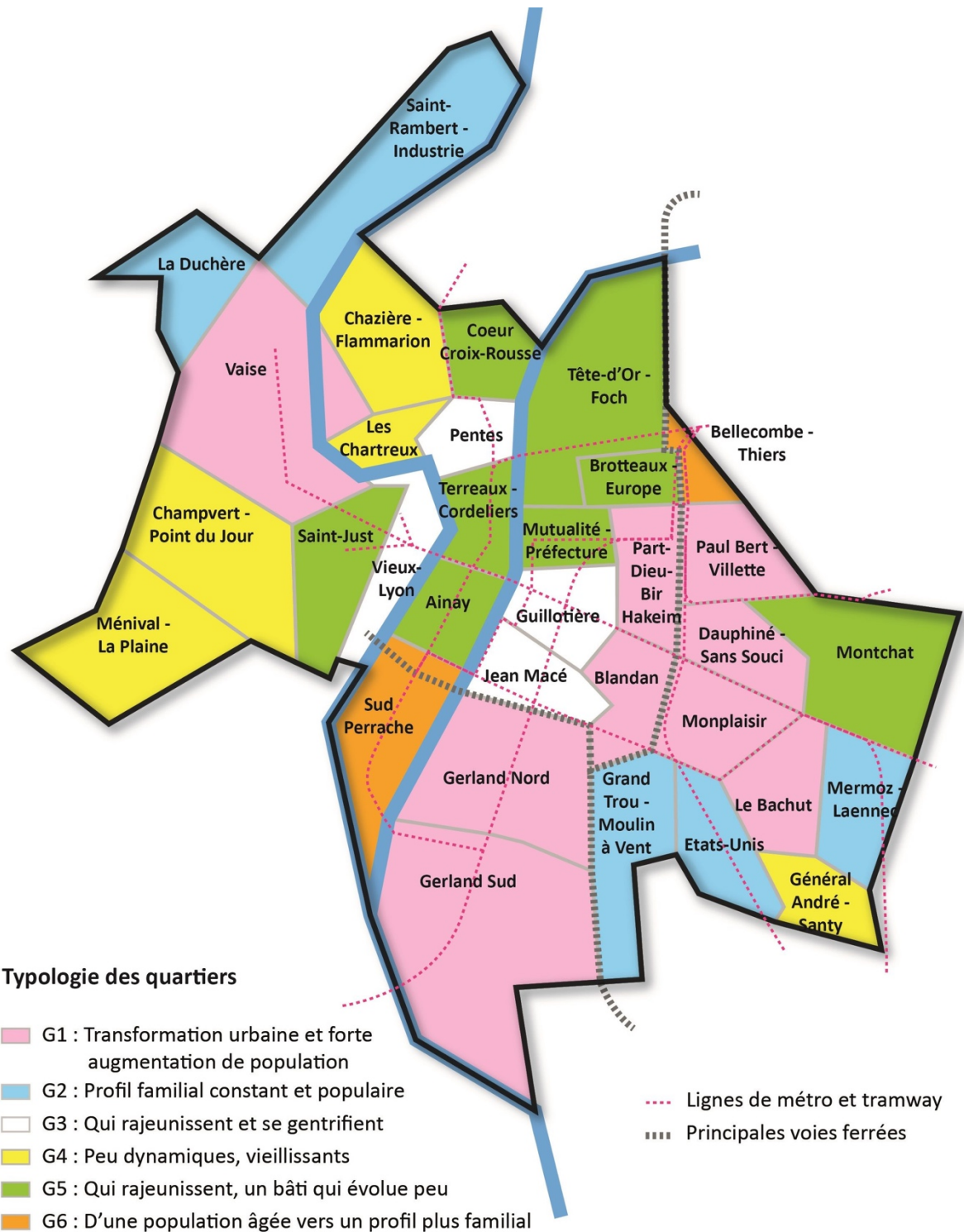
Annexe 1 : Carte des arrondissements de Lyon



Cartothèque Ville de Lyon



Annexe 2 : Typologie des quartiers de Lyon



Sources : Insee, Recensements de la population 1982 et 2014

Annexe 3 : Liste des entretiens formels et informels

5 entretiens institutionnels semi-directifs

- **Entretien 1**, P. Brenot, directeur du développement territorial à la ville de Lyon : projet de renouvellement urbain et de construction d'un éco-quartier à la Duchère
- **Entretien 2**, C. Merigault, directeur adjoint de la mission "Lyon et Duchère" : aménagements du quartier de la Duchère (Cf. site de la Mission Duchère)
- **Entretien 3**, P. Huthwohl, directeur adjoint urbanisme/immobilier/travaux à la ville de Lyon : aménagements Perrache et la Guillotière
- **Entretien 4**, Y. Bouagga, maire du 1er arrondissement de Lyon
- **Entretien 5**, J.-C. Morin, adjoint du 1er arrondissement sur les questions de sécurité

9 entretiens informels sur la Place Bellecour

- **Entretien 6**, deux collégiennes de 15 ans
- **Entretien 7**, une étudiante de 20 ans
- **Entretien 8**, une jeune femme
- **Entretien 9**, un jeune homme
- **Entretien 10**, deux hommes de Villefranche et du 8ème arrondissement
- **Entretien 11**, un couple de personnes âgées

4 entretiens informels dans le quartier Mermoz Sud

- **Entretien 12**, un marchand de café ambulant, 40aine
- **Entretien 13**, une employée d'Aura HLM
- **Entretien 14**, une femme d'une soixantaine d'années au milieu des immeubles
- **Entretien 15**, un homme d'une cinquantaine d'années

9 entretiens informels dans le quartier Mermoz Nord

- **Entretien 16**, une jeune femme d'une vingtaine d'années
- **Entretien 17**, une jeune femme d'une vingtaine d'années
- **Entretien 18**, une femme d'une soixantaine d'années
- **Entretien 19**, deux enfants de 10 et 12 ans
- **Entretien 20**, deux travailleurs de Colro Environnement
- **Entretien 21**, une mère et son fils âgé de 22 ans

Références

Articles de recherche

Augé, M. (1992) *Non lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. La Librairie du XXIe siècle : Seuil.

Battegay, A. (2003) « Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée : la Place du Pont à Lyon ». *Revue européenne des migrations internationales*, 19 (2) : 9-22.

Bétin, C., Martinais, E. et Renard, M.-C. (2003) « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon ». *Déviance et Société*, 1 (27) : 3-24.

Bétin, C., Martinais, E. (2006) « La construction du risque social par l'image : l'exemple de la vidéosurveillance à Lyon ». In : Coanus, T. et Pérouse, J.-F. (2006) *Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités "en danger*. Paris, Economica : 125-140.

Billard, G., Chevalier, J., Madoré, F. (2005) *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*. Presses Universitaires de Rennes, coll. Géographie sociale.

Chanteux, B. (1995) « Tags, pochoirs, affichettes... Marquage territorial et marginalité créative ». In : Domingo, J. (dir.) (1995) *Marginalité et exclusions dans l'espace urbain*. Travaux de l'Institut Géographique de Reims, 23-24 (91-92) : 7-22.

De Marliave, P. (2019) *Figures contemporaines de la gouvernance spatiale : Conséquences de la logique sécuritaire sur l'espace public*. Paris : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine.

Fleury, A., Froment-Meurice, M. (2014) « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris ». In : Da Cunha, A., Guinand, S. (2014) *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*. Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. Espace en société.

Galléty, J.-C. (2019) L'intégration en matière d'espace public. *Transports urbains*, 2 (135) : 6-9.

Graham, H. (2011) *Cities under siege : the new military urbanism*. Verso Books.

Gravari-Barbas, M. (1998) « Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique ». *Noroi*, 178 : 175-193.

Hancock, C. (2008) « Décoloniser les représentations : esquisse d'une géographie culturelle de nos « Autres » ». *Annales de géographie*, 660-661 (2-3) : 116-128.

Landauer, P. (2009) *L'architecte, la ville et la sécurité*. Presses Universitaires de France.

Landauer, P. (2010) « Les villes face à l'insécurité - Sécurité : un nouveau défi pour les concepteurs ? ». *Les Cahiers de l'IAU-ÎdF*, 155 : 34.

Lelévrier, C., Guigou, B. (2004) « La Résidentialisation. Genèse, références, et effets attendus d'une pratique d'aménagement ». *Rapport pour l'IAU-ÎdF*.

Madoré, F. (2012) « Ensembles résidentiels fermés en France et montée d'un ordre sécuritaire ». *L'Espace Politique*, 17 (2).

Mucchielli, L. (2017) « Le développement de l'idéologie sécuritaire et ses conséquences en France des années 1970 à nos jours ». *Regards croisés sur l'économie*, 1 (20) : 111-121.

Roché, S. (1996) *La société incivile*. Seuil.

Roché, S. (2006) *Le Frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*. Seuil.

Séchet, R. (2009) « [La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. lectures par les géographes anglophones](#) ». *L'Espace géographique*, 38 : 59-72.

Smith, N. (1996) *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*. London/New-York : Routledge.

Jacobs, J. (1992) *The Death and Life of Great American Cities*. Éditions Pierre Mardaga.

Donzelot, J. (2012) « Les lieux et les gens ». In : *Rapport du centre d'analyse stratégique sur la Politique de la ville. Perspectives françaises et ouverture internationale (2012)*. La Documentation Française, 52.

Clarke, R., Mayhew, P. (1980) « Designing out crime ». *Home Office Research Unit Publications*.

Sites Internet et Articles de Presse

AFP (2017) *En Europe, blocs de béton et sacs de sable contre les voitures-béliers*. [en ligne] Accessible sur : https://www.lepoint.fr/monde/en-europe-blocs-de-beton-et-sacs-de-sable-contre-les-voitures-beliers-18-08-2017-2150844_24.php

Agence HYL (2021) *ZAC Mermoz Sud Lyon*. [en ligne] Accessible sur : <http://www.hyl.fr/portfolio-item/amenagement-de-voiries-et-despaces-publics-de-la-zac-mermoz-sud/>

Ayad, C. (2021) *Rodéos et crise de croissance : la presqu'île de Lyon face à ses démons*. [en ligne] Accessible sur : https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/20/rodeos-et-crise-de-croissance-la-presqu-ile-de-lyon-face-a-ses-demons_6099051_6095744.html

Boche, J. (2017) *Sécurité des rues piétonnes : la ville va installer des plots de béton*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/securite-des-rues-pietonnes-la-ville-va-installer-des-plots-de-beton>

Castel, S. (2010) *Chute de l'autopont : 1^{ère} étape de la mutation de Mermoz*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/Chute-de-l-autopont-1ere-etape-de-la-mutation-de-Mermoz>

Chaize, L., Hernadez, P., Konzola, S. (2007) *Mermoz Nord*. [en ligne] Accessible sur : <https://popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/document/780/files/lyon-mermoz-nord.pdf>

Chemel, P. (2021) *Les Daltons entreprennent un nouveau rodéo insensé en plein cœur de Lyon*. [en ligne] Accessible sur : https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/les-daltons-entreprennent-un-nouveau-rodeo-insense-en-plein-coeur-de-lyon_46088378.html

Collectif Cycliste 37 (2020) *Gand (Belgique) ou la volonté d'une ville de dynamiser les modes actifs*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.cc37.org/gand-belgique-un-plan-de-circulation-pour-favoriser-les-modes-actifs/>

Daguin, N. (2021) « *Ça devient trop dangereux* » : au cœur de la Guillotière, quartier de Lyon gangrené par la délinquance. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ca-devient-trop-dangereux-au-coeur-de-la-guillotiere-quartier-de-lyon-gangrene-par-la-delinquance-20211110>

Delpirou, A. et d'Aboville, G. (2019) *Pour une approche contextualisée de la rénovation urbaine*. [en ligne] Accessible sur : <https://metropolitiques.eu/Pour-une-approche-contextualisee-de-la-renovation-urbaine.html>

Dos Santos, L. (1999) *Prévention sociale, prévention situationnelle, fondements complémentaires d'une politique de sécurité*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.labo-cites.org/system/files/import/chalumeau.pdf>

Dufaux, M. Guinepain, M., Le Brun, P. (2016) *Des caméras et des hommes. Vidéosurveillance et sentiment de sécurité : étude urbaine au quartier des Terreaux (Lyon)*. [en ligne] Accessible sur : <https://villerenouveleevillecontestee.wordpress.com/lyon/la-videosurveillance-aux-terreaux/>

Garnier, J.-P. (2004) *Urbanisme sécuritaire : les nouvelles tendances*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lemoniteur.fr/article/urbanisme-securitaire-les-nouvelles-tendances.389454>

Gasnier, A. (2006) « De nouveaux espaces publics urbains ? Entre privatisation des lieux publics et publicisation des lieux privés ». *Urbanisme, Publications d'architecture et d'urbanisme*. [en ligne] Accessible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00078584/document>

Gosselin, C. (2015) *La rénovation urbaine et le modèle de "l'espace défendable" : la montée en puissance des enjeux sécuritaires dans l'aménagement*. [en ligne] Accessible sur : <https://metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-et-le-modele.html>

Gosselin, C. (2016) *Sécurité : nos villes vont-elles se transformer en forteresses ?* [en ligne] Accessible sur : https://www.lepoint.fr/societe/securite-nos-villes-vont-elles-se-transformer-en-forteresses-18-10-2016-2076725_23.php

Lacroix, L. (2021) *"Lyon est l'une des villes les plus équipées (en caméras)" : Doucet répond à Darmanin*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-est-lune-des-villes-les-plus-equipees-en-cameras-doucet-repond-a-darmanin>

Le Figaro (2021) *Rodéo urbain : un membre des « Daltons » en garde à vue à Lyon*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/rodeo-urbain-un-membre-des-daltons-en-garde-a-vue-a-lyon-20211029>

Le Progrès (2017) « *C'est un hold-up, appelez-la police* ». [en ligne] Accessible sur : <https://www.leprogres.fr/lyon/2017/09/26/c-est-un-hold-up-appelez-la-policeLyon>

Confluence (2013) *Dossier de presse. Le quartier Denuzière révèle de nombreux atouts. Présentation des îlots J et K*. [en ligne] Accessible sur : <https://www.construction21.org/france/data/sources/users/4713/130704dpjk-ok.pdf>

Lyon Mag (2017) *Lyon : les rues de la République et Victor Hugo enfin protégées contre les voitures folles ?* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyonmag.com/article/92035/lyon-les-rues-de-la-republique-et-victor-hugo-enfin-protégees-contre-les-voitures-folles>

Lyon Mag (2021) *Fusillade à la Duchère à Lyon : « Il s'agissait d'un individu qui ne semblait pas paniqué ».* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyonmag.com/article/118661/fusillade-a-la-duchere-a-lyon-il-s-agissait-d-un-individu-qui-ne-semblait-pas-panique>

Lyon Mag (2021) *Lyon : nouveaux coups de feu à la Duchère, ils détruisent une caméra.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyonmag.com/article/120081/lyon-nouveaux-coups-de-feu-a-la-duchere-ils-detruisent-une-camera>

Lyon Mag (2021) *Lyon : les Daltons en rodéo au milieu de la foule de Presqu'île ce vendredi après-midi.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyonmag.com/article/118735/lyon-les-daltons-en-rodeo-au-milieu-de-la-foule-de-la-presqu-ile-ce-vendredi-apres-midi-videos>

Lyon Mermoz (2017) *La rénovation urbaine.* [en ligne] Accessible sur : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/grands-projets/20181022_mermoz_presentation.pdf

Lyon Plus (2019) *Les élus veulent démolir le Clip, place Gabriel-Péri.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lyonplus.com/actualite/2019/12/21/les-elus-veulent-demolir-le-clip-place-gabriel-peri>

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon (2021) *Au fil des quartiers.* [en ligne] Accessible sur : <https://mairie1.lyon.fr/decouvrir-le-1er/au-fil-des-quartiers>

Ministère de l'Intérieur (2019) *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-bilan-statistique>

Polville Lyon (2021) *Mermoz Sud.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.polville.lyon.fr/des-quartiers-lechelle-de-la-ville/renovation-urbaine/mermoz-sud>

Razemon, O. (2017) *Le bloc de béton, nouveau venu dans le paysage urbain.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.lemonde.fr/blog/transports/2017/08/22/bloc-beton-paysage-urbain/>

Schittly, R. (2021) *Rodéos urbains à Lyon : trois membres des « Dalton » condamnés à des peines de prison ferme ou avec sursis.* [en ligne] Accessible sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/27/rodeos-urbains-a-lyon-trois-membres-des-dalton-condamnes-a-des-peines-de-prison-ferme-ou-avec-sursis_6103827_3224.html

Sud Ouest (2021) *Lyon : des policiers visés par une fusillade, Darmanin exhorte le maire à déployer la vidéoprotection.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.sudouest.fr/france/lyon-une-fusillade-visant-des-policiers-provoque-l-intervention-du-raid-6715057.php>

Bases de données

Données Lyon Sous Surveillance (2021) *Cartographie collaborative. La carte de la surveillance.* [en ligne] Accessible sur : <https://lyon.sous-surveillance.net/-La-carte-.html>

Vidéos

MANY GT (2021) *LYON 8 – LES DALTONS.* [en ligne] Accessible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=jNY7J-Bbpck>